



Direction Départementale
des Territoires de la Savoie

 **SEMAPHORES**
Groupe ALPHA

PRÉFET DE LA SAVOIE

PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT DE LA SAVOIE

Juillet 2019

Vous ouvrir de nouveaux horizons

Sommaire

SOMMAIRE	3
1. DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL	6
1.1 Le paysage sociodémographique	7
1.1.1 Identité et fonctionnement du territoire	7
Carte du département de la Savoie et de son relief	7
1.1.2 Dynamique économique	9
1.1.3 Profil sociodémographique	11
1.2 Le parc de logements	14
1.2.1 La structure du parc de logements et son évolution	14
1.2.2 La construction neuve	15
1.2.3 Qualité du logement	17
Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de 2016 dresse un état précis en matière de qualité du logement qui est reproduit ci-après.	17
1.3 Le parc social et la demande	19
1.3.1 Caractéristiques du parc locatif social	19
1.4 Le fonctionnement des marchés privés	20
1.4.1 Le marché de l'immobilier	20
1.5 Les publics prioritaires	22
1.5.1 L'offre territoriale d'hébergement et de logements adaptés	22
1.5.2 Le logement des ménages prioritaires	23
1.5.3 Les recours au Droit au Logement Opposable (DALO)	23
2. LES HUIT FICHES BASSIN	25
2.1 Le bassin d'habitat d'Arlysère	26
2.1.1 Composition du territoire	26
2.1.2 Documents d'orientations et de planification	26
2.1.3 Eléments de diagnostic	27
2.1.4 Enjeux	30
2.1.5 Scénario démographique et besoins en logements	31
2.1.6 Orientations	32
2.2 Le bassin d'habitat Avant Pays Savoyard	34
2.2.1 Composition du territoire	34
2.2.2 Documents d'orientations et de planification	34
2.2.3 Eléments de diagnostic	35
2.2.4 Enjeux	38
2.2.5 Scénario démographique et besoins en logements	39
2.2.6 Orientations	41
2.3 Le bassin d'habitat Chambéry - Bauges	42
2.3.1 Composition du territoire	42
2.3.2 Documents d'orientations et de planification	42

2.3.3	Eléments de diagnostic	43
2.3.4	Enjeux	45
2.3.5	Scénario démographique et besoins en logements	46
2.3.6	Orientations	48
2.4	Le bassin d'habitat Chartreuse	49
2.4.1	Composition du territoire	49
2.4.2	Documents d'orientations et de planification	49
2.4.3	Eléments de diagnostic	50
2.4.4	Enjeux	52
2.4.5	Scénario démographique et besoins en logements	53
2.4.6	Orientations	54
2.5	Le bassin d'habitat Cœur de Savoie	55
2.5.1	Composition du territoire	55
2.5.2	Documents d'orientations et de planification	55
2.5.3	Eléments de diagnostic	56
2.5.4	Enjeux	58
2.5.5	Scénario démographique et besoins en logements	59
2.5.6	Orientations	60
2.6	Le bassin d'habitat Grand Lac	62
2.6.1	Composition du territoire	62
2.6.2	Documents d'orientations et de planification	62
2.6.3	Eléments de diagnostic	63
2.6.4	Enjeux	65
2.6.5	Scénario démographique et besoins en logements	66
2.6.6	Orientations	68
2.7	Le bassin d'habitat Maurienne	70
2.7.1	Composition du territoire	70
2.7.2	Documents d'orientations et de planification	70
2.7.3	Eléments de diagnostic	71
2.7.4	Enjeux	74
2.7.5	Scénario démographique et besoins en logements	75
2.7.6	Orientations	77
2.8	Le bassin d'habitat Tarentaise	78
2.8.1	Composition du territoire	78
2.8.2	Documents d'orientations et de planification	78
2.8.3	Eléments de diagnostic	79
2.8.4	Enjeux	82
2.8.5	Scénario démographique et besoins en logements	83
2.8.6	Orientations	85
3	LES BESOINS EN LOGEMENTS	86
3.1	Présentation générale des périmètres de documents de planification	87
3.1.1	Rappel du découpage de la Savoie	87
3.1.2	Les SCOT en vigueur	88
3.1.3	Les PLH en vigueur	89
3.2	Les besoins en logement à l'échelle de la Savoie	90
3.3	Présentation par bassin d'habitat	92
3.3.1	Bassin d'habitat d'Arlyère	92

3.3.2 Bassin d’habitat de l’Avant Pays Savoyard	95
3.3.3 Bassin d’habitat Chambéry-Bauges	96
3.3.4 Bassin d’habitat Cœur de Savoie	100
3.3.5 Bassin d’habitat Grand Lac	102
3.3.6 Bassin d’habitat Chartreuse	105
3.3.7 Bassin d’habitat de Maurienne	106
3.3.8 Bassin d’habitat de la Tarentaise	108
4. ORIENTATIONS	110
4.1 Enjeux transversaux	111
4.1.1 Encourager la densification des formes urbaines pour limiter la consommation d’espace	111
4.1.2 Diversifier le parc de logement et fluidifier les parcours résidentiels	113
4.1.3 Améliorer le parc de logement en termes de réhabilitation et de rénovation énergétique	114
4.1.4 Développer l’offre de logements destinés aux faibles revenus	115
4.1.5 Adapter, améliorer et compléter les offres de logement pour les personnes âgées et anticiper une demande qui se renforce	116
4.2 Enjeux spécifiques à certains territoires	117
4.2.1 Répondre aux besoins spécifiques des publics non permanents (saisonniers, salariés de grands chantiers)	117
4.2.2 Consolider le développement de l’offre locative sociale	118
5. ANNEXES	120
5.1 Lexique des abréviations employées et terminologie habitat	121
5.2 Bibliographie	123

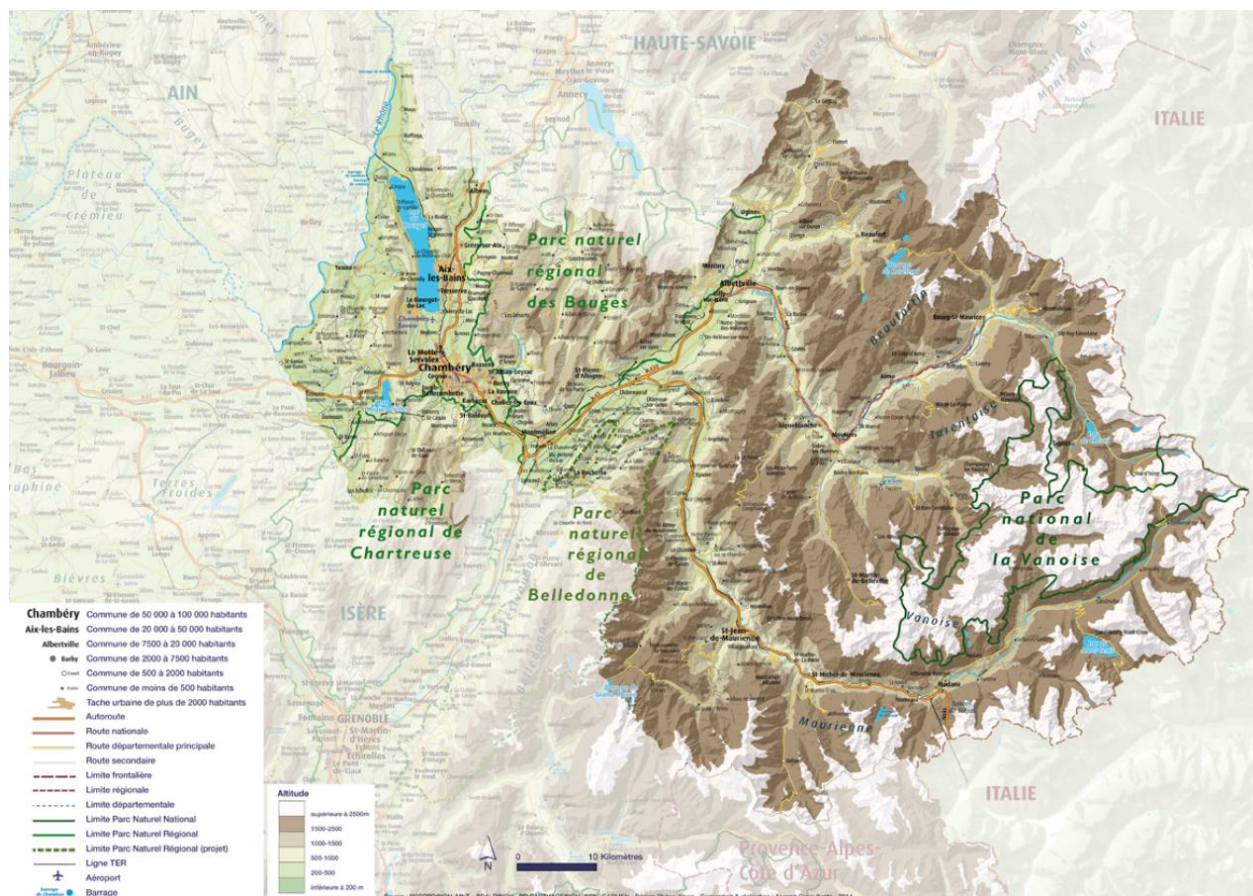


1. Diagnostic Départemental

1.1 Le paysage sociodémographique

1.1.1 Identité et fonctionnement du territoire

Carte du département de la Savoie et de son relief



Située à l'est du territoire français, la Savoie a de tous temps constitué un important carrefour économique, social et, plus récemment, touristique, ainsi qu'un lieu de passage privilégié vers l'Italie.

La Savoie compte 428 204 habitants (population municipale légale 2015 Insee). Avec un taux de croissance annuel moyen de 0,6% sur la période récente, le département se situe dans une dynamique d'augmentation de sa population un peu inférieure à sa région (0,8%) et supérieure à la France (0,5%).

Territoire à dominante rurale et pastorale, il est marqué à la seconde moitié du XXe siècle par le développement du tourisme de sport d'hiver. Lors de la période hivernale, la population de la Savoie augmente fortement due à la présence de sports d'hiver qui attirent de nombreux touristes.

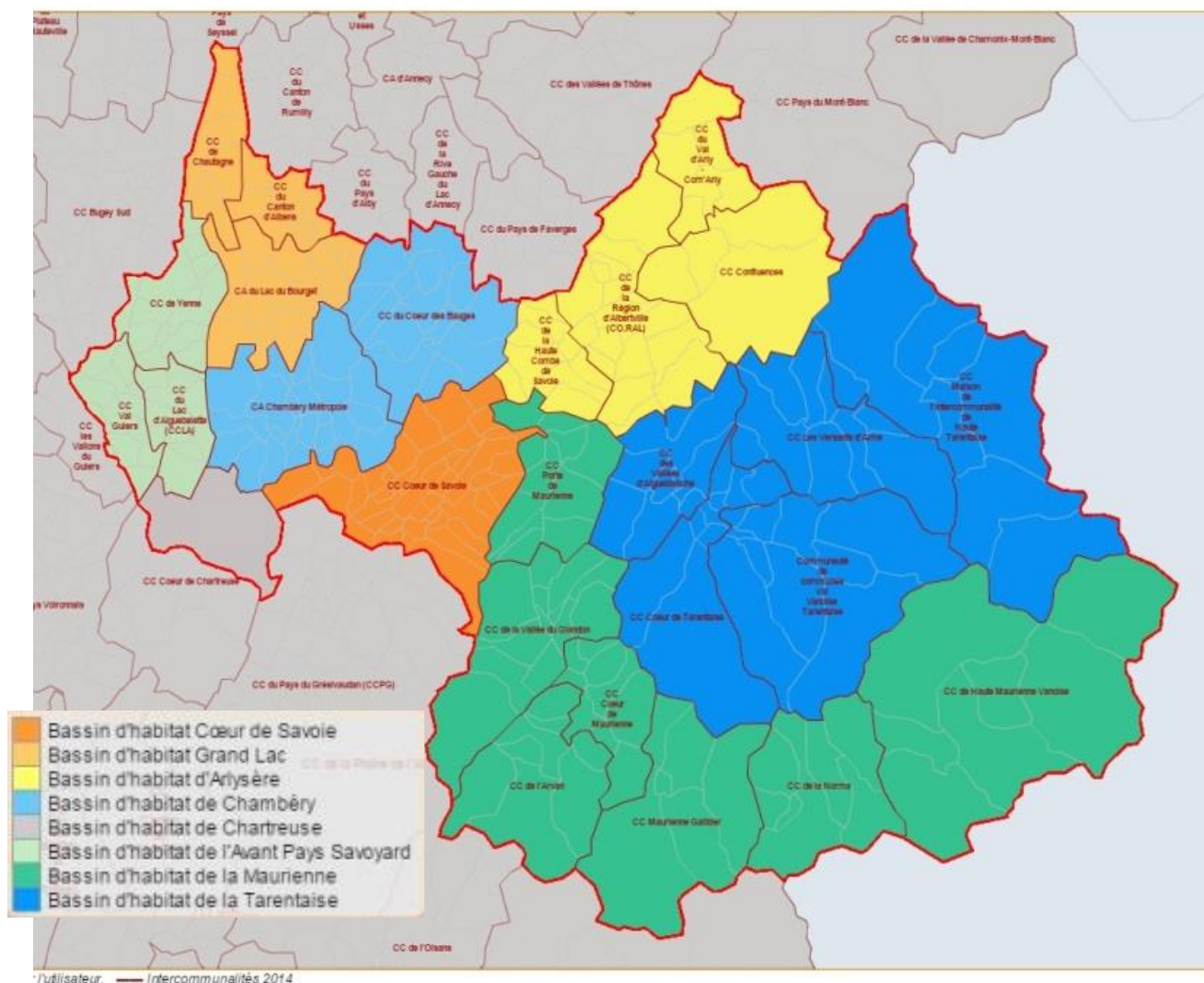
Département montagneux dont la quasi-intégralité du territoire est situé en zone de montagne, l'urbanisation s'est peu à peu développée dans les vallées. La plus forte urbanisation se situe à l'ouest du département dans la vallée de Chambéry, chef-lieu du département, en remontant vers le lac du Bourget.

Dans ce contexte, le parc de logements de la Savoie est marqué par une part largement supérieure de résidences secondaires (37,3%) vis-à-vis de la région (11,7%) et de la France (9,5%).

Enfin, sur la période 2008-2013, la dynamique économique apparaît positive, le nombre d'emplois au lieu de travail augmente plus rapidement (0.6% de croissance annuelle moyenne) que sur l'Auvergne-Rhône-Alpes (0.4%) et sur l'ensemble de la France (0.1%).

Pour information, sur la période plus récente 2010-2015, les chiffres sont respectivement les suivants : 0,3%/an pour la Savoie et la région ARA et 0% au niveau national.

Carte des bassins d'habitat



1.1.2 Dynamique économique

Le département affiche une dynamique certaine, avec une moyenne de 0.6% de variation annuelle de l'emploi au lieu de travail sur 2008-2013, et le taux de chômage est plus faible que dans les départements voisins. Cependant, on constate un essoufflement de cette dynamique : elle passe de 1,9% sur la période 1999-2006 à 0.6% pour la période récente. Cette tendance est partagée par les autres départements alpins / du sillon alpin.

Indicateurs	Savoie	Haute Savoie	Ain	Isère	Hautes Alpes
Nombre d'actifs de 15 à 64 ans	205 604	397 718	304 142	589 046	64 204
dont actifs occupés	187 134	359 738	273 664	522 868	57 696
Emploi total au lieu de travail	188 879	294 278	217 402	487 128	58 921
Variation annuelle moyenne de l'emploi total au lieu de travail 1999 / 2006	1,9%	1,8%	1,7%	1,7%	1,6%
Variation annuelle moyenne de l'emploi total au lieu de travail 2008 / 2013	0,6%	0,5%	0,3%	0,2%	0,6%
actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence	69 506	101 765	68 684	14 3823	33 081
Part des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence	37%	28%	25%	28%	57%
Nombre d'emplois au LT pour 100 actifs occupés	101	82	79	93	102
Taux de chômage (au sens de l'INSEE)	9%	9,50%	10,00%	11,20%	10,10%
Actifs occ 15-64 ans Agriculteurs exploitants en 2013	1%	1%	1%	1%	3%
Actifs occ 15-64 ans Artisans, Comm., Chefs entr. en 2013	8%	7%	6%	6%	10%
Actifs occ 15-64 ans Cadres Prof. intel. sup. en 2013	14%	17%	15%	19%	10%
Actifs occ 15-64 ans Prof. intermédiaires en 2013	28%	28%	27%	27%	27%
Actifs occupés 15-64 ans Employés en 2013	28%	27%	26%	25%	32%
Actifs occupés 15-64 ans Ouvriers en 2013	22%	22%	25%	20%	19%

Source : INSEE 2013

Le secteur dominant de l'économie départementale est le tourisme, particulièrement développé sur les bassins d'habitat de montagne. Cependant, les fonctions territoriales du département en 2013 sont relativement équilibrées, on compte légèrement plus d'emplois que d'actifs occupés. On observe cependant des disparités entre les bassins d'habitat :

- L'agglomération chambérienne et les territoires touristiques qui ont une fonction économique souvent majoritaire ou équilibrée avec la fonction résidentielle :
 - Le bassin d'habitat Chambéry-Bauges
 - Le bassin d'habitat Maurienne
 - Le bassin d'habitat Tarentaise
- Les territoires qui ont une fonction résidentielle majoritaire (moins d'emplois que d'actifs). S'ils ont souvent un fonctionnement interne propre leur dynamique démographique s'est accrue sur la période récente par le report de ménages travaillant dans les principaux bassins d'emploi savoyards ou limitrophes. :
 - Le bassin d'habitat Arlysère
 - Le bassin d'habitat Avant Pays Savoyard
 - Le bassin d'habitat Chartreuse
 - Le bassin d'habitat Cœur de Savoie
 - Le bassin d'habitat Grand Lac

1.1.3 Profil sociodémographique

1.1.3.1 L'évolution de la population

<i>Indicateurs</i>	<i>Savoie</i>	<i>Haute Savoie</i>	<i>Ain</i>	<i>Isère</i>	<i>Hautes Alpes</i>
Population en 2013	423 715	769 677	619 497	1 235 387	139 279
Variation annuelle moyenne de la population 1999 / 2006	1,1%	1,4%	1,4%	1,0%	1,0%
Variation annuelle moyenne de la population 2008/2013	0,7%	1,4%	1,3%	0,8%	0,7%
due au solde naturel	0,4%	0,6%	0,5%	0,6%	
due au solde migratoire	0,3%	0,8%	0,8%	0,1%	
Indice de jeunesse 2006 (moins de 20 ans / plus de 60 ans)	1,2	1,4	1,4	1,4	1,0
Indice de jeunesse 2013 (moins de 20 ans / plus de 60 ans)	1,0	3,9	1,2	1,2	0,8
Population moins de 20 ans	101 560	628 253	163 805	320 639	31 472
Population de 60 ans et plus	103 264	160 527	134 103	272 582	39 484

Source : Insee 2008 et 2013

Le département de la Savoie connaît une croissance démographique modérée de 0.7% par an entre 2008 et 2013 supportée principalement par son solde naturel (0.4%). Il convient de noter que cette croissance est plus faible que pour la période précédente puisqu'elle s'élevait à 1.1% par an entre 1999 et 2006.

Ce tassement de la croissance démographique est particulier au département de la Savoie : les départements limitrophes connaissent une croissance globalement supérieure, mais qui a également tendance à marquer le pas en référence à la période précédente 1999-2006.

Au sein du département, la dynamique démographique est principalement portée par les territoires des bassins d'habitat urbains de Grand Lac et parfois plus ruraux situés à l'ouest et Sud-Ouest du Département, en périphérie de l'agglomération de Chambéry :

- Bassin d'habitat Avant-Pays Savoyard : 1.4% par an
- Bassin d'habitat Chartreuse : 1.8% par an
- Bassin d'habitat Cœur de Savoie : 1.2% par an
- Bassin d'habitat Grand Lac : 1.8% par an

Les bassins d'habitat urbains du sillon alpins rencontrent eux, une dynamique légèrement plus faible que la moyenne savoyarde.

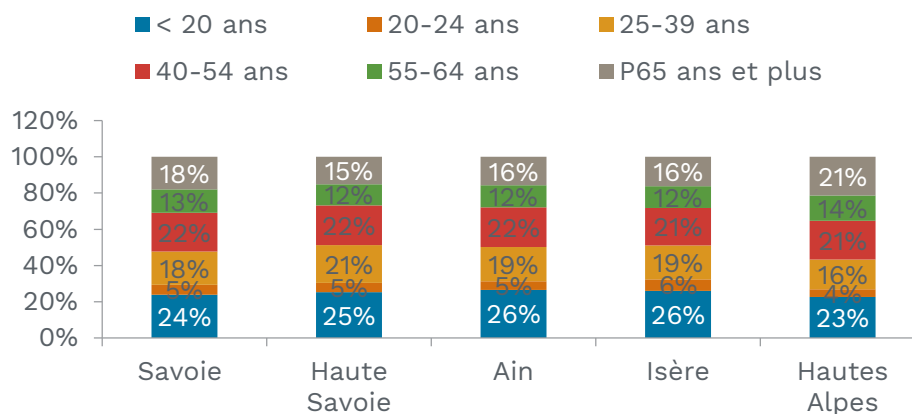
- Bassin d'habitat Arlysère : 0.5% par an
- Bassin d'habitat Chambéry Bauges : 0.6% par an

Enfin, les territoires de montagne tendent vers une stabilité de leur population, voire même une décroissance.

- Bassin d'habitant Tarentaise : 0.1% par an
- Bassin d'habitat Maurienne : -0.5% par an

En conclusion, la Savoie connaît une dynamique globale qui s'inscrit dans les tendances lourdes d'évolution démographique à l'échelle nationale : le cœur urbain s'essouffle, les territoires de proximité des cœurs urbains se développent, les territoires les plus ruraux / montagneux sont en retrait voire en panne de croissance.

**Comparaison de l'âge des ménages de la Savoie
avec ses départements limitrophes en 2013
Source : Insee 2013**



Cette évolution démographique se double d'une autre dimension : le vieillissement. Suivant la tendance nationale, la population de la Savoie est vieillissante, l'indice de jeunesse du département est ainsi passé de 1.2 en 2006 à 1.0 en 2013. Mais celui-ci est différencié selon les territoires.

Trois territoires présentent un vieillissement plus important de leur population que les autres :

- Bassin d'habitat Maurienne : indice de jeunesse de 0.8
- Bassin d'habitat Grand Lac : 0.9
- Bassin d'habitat Arlysère : 0.9

1.1.3.2 Le profil des ménages

La Savoie accueille 188 358 ménages en 2013, principalement à caractère familial. 55% des ménages se composent d'un couple, dont 27% ayant des enfants.

Indicateurs	Savoie	Haute Savoie	Ain	Isère	Hautes Alpes
Nombre de ménages INSEE 2013	188 358	333 218	255 302	522 474	63 756
Evolution du nombre de ménages 2008 – 2013	1,2%	1,9%	1,7%	1,3%	1,3%
Taille moyenne des ménages	2,20	2,27	2,37	2,37	2,12
Evolution de la taille moyenne des ménages 2008 - 2013	-0,05	-0,05	-0,04	-0,05	-0,06

Source : Insee 2008 et 2013

Dans la veine de la tendance nationale, on constate un phénomène de desserrement des ménages. La tendance est d'autant plus marquée en Savoie que dans les départements limitrophes. Ainsi, entre 2008 et 2013, la taille moyenne des ménages a diminué de 0.05 personne/ménage en 5 ans en Savoie, soit une baisse de 2,22% en 5 ans (0,45%/an).

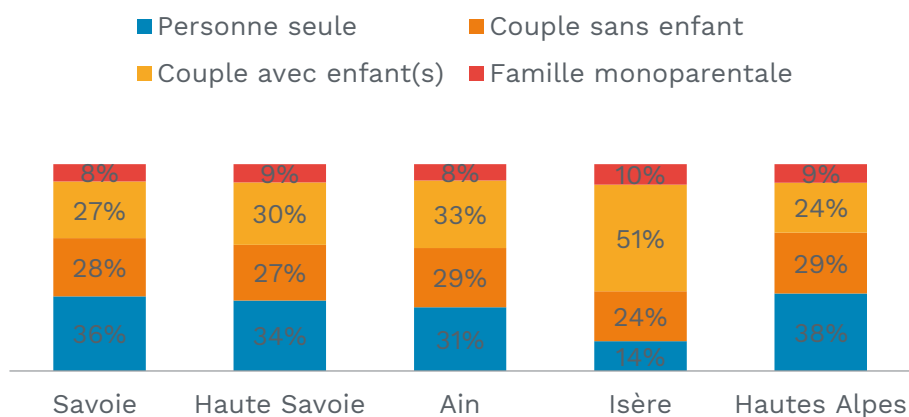
Les ménages les plus grands résident dans les bassins d'habitat jouxtant le département de l'Isère :

- Le bassin d'habitat Avant Pays Savoyard : 2.35 personnes par ménage
- Le bassin d'habitat Chartreuse : 2.4 personnes par ménage
- Le bassin d'habitat Cœur de Savoie : 2.42 personnes par ménage

Le bassin d'habitat Tarentaise se distingue quant à lui avec une petite moyenne de 2.16 personnes par ménage.

Composition familiale des ménages de la Savoie avec ses départements limitrophes en 2013

source : Insee 2013



1.2 Le parc de logements

1.2.1 La structure du parc de logements et son évolution

En 2015, selon la source INSEE, la Savoie compte 338 924 logements dont 57% de résidences principales. L'activité touristique influe sur le parc de logements, où la part des résidences secondaires est largement supérieure aux départements voisins.

Ce phénomène masque cependant des disparités marquées. Elles sont peu présentes dans les agglomérations et territoires proches des aires urbaines compte tenu de la pression démographique et immobilière. Le parc de logement du bassin d'habitat Chambéry-Bauges se compose ainsi de 6% de résidences secondaires (source FILOCOM 2015).

A contrario, les résidences secondaires sont plus présentes sur les territoires touristiques et mobilisent une partie importante du parc des territoires de montagne :

- 42% de résidences secondaires dans le bassin d'habitat Maurienne (selon FILOCOM 2015)
- 66% de résidences secondaires dans le bassin d'habitat Tarentaise (selon FILOCOM 2015)

Alors qu'entre 1999 et 2007, le nombre de résidences secondaires était en baisse, on constate un regain dans la dynamique de progression : elles augmentent de 0.7% par an entre 2011 et 2015. Cette progression reste cependant plus faible que dans les départements voisins où le nombre de résidences principales croît plus rapidement (1.1% par an).

Indicateurs	Savoie	Haute Savoie	Ain	Isère	Hautes Alpes
Nombre de logements	338 924	492 485	303 196	633 595	133 804
Nombre de résidences principales	192 573	345 695	262 786	534 281	64 958
Part des résidences principales	57%	70%	87%	84%	49%
Taux de croissance annuel moyen du nombre de RP entre 2011 - 2015	1,1%	1,9%	1,5%	1,2%	0,8%
Nombre de résidences secondaires	126 474	118 468	17 009	52 837	60 401
Part des résidences secondaires	37%	24%	6%	8%	45%
Taux de croissance annuel moyen du nombre de RS entre 2011 - 2015	0,7%	1,5%	0,8%	0,9%	1,0%
Nombre de logements vacants	19 877	28 321	23 402	46 477	8 445

Part des logements vacants	6%	6%	8%	7%	6%
Taux de croissance annuel moyen du nombre de LV entre 2011 - 2015	2,3%	1,0%	3,2%	4,4%	3,4%

Source : Insee 2015

Enfin, bien que les taux de résidences principales et de résidences secondaires soient en progression, le nombre de logements vacants augmente également, de 2.3% par an, tout en restant à un niveau relativement bas. En effet, en France en 2015, toujours selon l'INSEE, la moyenne s'élève à 7,9%; elle s'est établie à 8,4% pour la région Auvergne Rhône Alpes contre 5,9% pour le département de la Savoie.

1.2.2 La construction neuve

Entre 2011 et 2015, la construction de logements apparaît relativement dynamique avec une moyenne de 10.3 logements autorisés pour 1000 habitants. Cependant, en regard des données établies dans le PDH1, on constate un essoufflement puisque 14.2 logements étaient annoncés pour 1000 habitants. De plus, le rythme de construction en termes de logements autorisés s'avère moins élevé que dans les départements limitrophes (à l'exception de l'Isère et des hautes Alpes).

Le bassin d'habitat Tarentaise se maintient avec une moyenne élevée de 15,6 logements autorisés pour 1000 habitants par an.

On trouve en second lieu, les territoires urbains avec une moyenne de 8,8 logements dans le bassin d'habitat Chambéry Bauges et 8,3 logements dans le bassin d'habitat d'Arlysière.

Indicateurs	Savoie	Haute Savoie	Ain	Isère	Hautes Alpes
Nombre de logements autorisés en moyenne par an (2011/2015)	4 377	11 522	6 744	9 854	1 297
Nombre de logements commencés en moyenne par an (2011/2015)	4 608	4 771	4 911	4 448	5 023
Part des logements collectifs parmi les logements autorisés	57%	68%	54%	53%	37%
Part des logements individuels purs parmi les logements autorisés	30%	20%	31%	33%	49%
Part des logements individuels groupés parmi les logements autorisés	13%	11%	15%	15%	14%
Nombre de logements autorisés en moyenne par an pour 1000 habitants	10,3	15	10,9	8	9,3
Part des résidences principales construites avant 1945	15%	10%	20%	17%	16%
Part des résidences principales construites entre 1945 et 1970	20%	17%	13%	20%	18%

Source : Sitadel, date réelle (hors logements en résidences) extraction Octobre 2018

L'étude de la construction permet d'observer des disparités dans le modèle de construction.

La part de maisons individuelles neuves, très consommatrices de foncier, est majoritaire ou dominante sur certains bassins d'habitat :

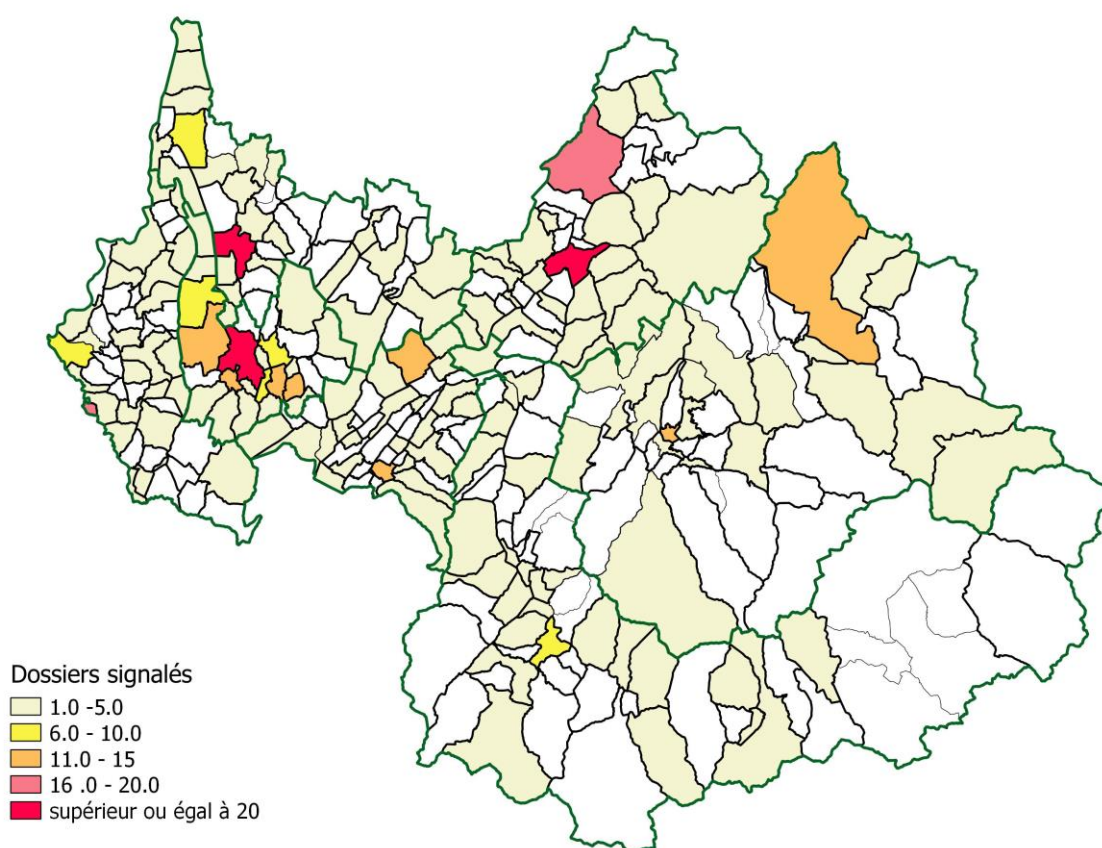
- 67% des logements autorisés en individuels purs dans le bassin d'habitat Chartreuse
- 74% des logements autorisés en individuels purs dans le bassin Avant Pays Savoyard
- 50% des logements autorisés en individuels purs dans le bassin dans le bassin d'habitat Cœur de Savoie
- 46% des logements autorisés en individuels purs dans le bassin dans le bassin d'habitat Maurienne
- Enfin, 35% du parc des résidences principales a été construit avant 1970, dont 20% avant 1945, ce qui appelle à une vigilance concernant l'état du parc et son renouvellement.

1.2.3 Qualité du logement

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de 2016 dresse un état précis en matière de qualité du logement qui est reproduit ci-après.

« Le nombre de situations d'habitats dégradés signalées au groupe technique du département pour l'année 2016 est en hausse modérée par rapport aux années antérieures. Ils ont augmenté de 5% par rapport à 2015. Ceci conforte la tendance d'augmentation qui est de 6% en moyenne par an sur la période 2011/2016. 86 signalements ont été effectués sur 44 communes en 2016.

Nombre de signalements enregistrés par le GTHI entre juin 2007 et décembre 2018



Source : données GTHI 2005-2018

Le nombre de signalements de situation d'habitat indigne est plutôt stable. Bien évidemment ils se concentrent, comme chaque année sur les pôles urbains et bourgs centres de la Savoie.

Le nombre d'arrêtés de périls doublent et le nombre de ménages relogés est en constante décroissance depuis 2014.

	2014	2015	2016
Nombre de situations d'habitat dégradé (indigne et non décent) signalées	68	82	86
Nombre d'arrêtés de la police administrative (insalubrité, péril...)	7	6	13
Nombre de logements réhabilités	8	4	1
Nombre de ménages relogés	20	11	7

Source : ARS, chiffres clés PDALHPD 2016

Le nombre de logement traités est en chute de 42 %. Par contre le coût moyen de logement croit de 12 %, alors qu'il semblait stable depuis 2014. »

	2014	2015	2016
Logements traités	349	244	142
Subventions engagées (en €)	879 537	646 438	238 508
Travaux réalisés (en €)	6 851 568	4 829 248	3 146 152
Coût moyen par logement (en €)	19 632	19 792	22 156

Source : ANAH, chiffres clés PDALHPD 2016

1.3 Le parc social et la demande

1.3.1 Caractéristiques du parc locatif social

Selon la source RPLS 2016, le parc locatif social public de la Savoie représente 15% des résidences principales. Le parc locatif privé conventionné est encore faible en Savoie et on remarque un réel ralentissement de la production de logement social, seuls 18% des logements ont été produits depuis les années 2000.

	Savoie	Haute Savoie	Ain	Isère	Hautes Alpes
Nombre de LLS	32 165	42 866	42 307	85 920	
Part des LLS dans les résidences principales (base INSEE 2015)	17%	12%	14%	14%	11%
Part construite avant 1970	25%	18%	23%	25%	
Part construite depuis 2000	18%	30%	27%	19%	
Part en collectif	94%	97%	83%	89%	
Part en individuel	6%	3%	17%	11%	
Part des T1 et T2	28%	27%	25%	23%	
Part des T3	37%	38%	36%	37%	
Part des T4 et plus	35%	36%	40%	40%	
PLAI	4%	5%	5%	4%	
PLUS	83%	84%	87%	78%	
PLS	3%	9%	8%	4%	
Taux de vacance	4,93	1	2,88	3,34	
Taux de rotation	10,7%	9%	12%	11%	
Nombre de demandes en décembre 2016	11149	22107	13345	27944	2340
Part des demandes sur la région	6,50%	12,89%	7,70%	16,30%	1,43%

Source : RPLS 2016

On observe également un vieillissement du parc, 25% ont été construits avant 1970.

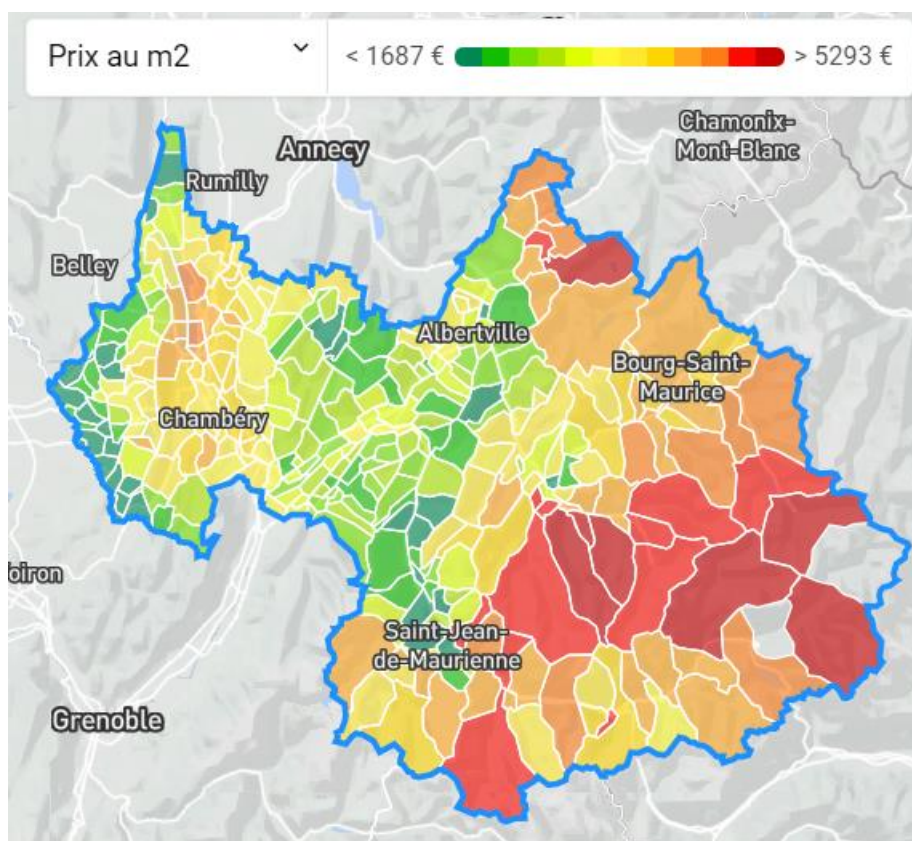
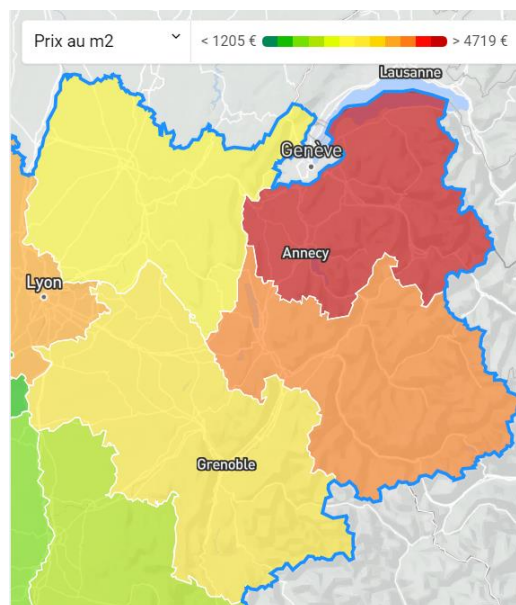
A l'image des départements limitrophes, le parc est fortement typé, 94% des logements sont collectifs et 83% sont financés en PLUS, mais il ressort de la comparaison, un taux de vacance élevé de 4.93%.

1.4 Le fonctionnement des marchés privés

1.4.1 Le marché de l'immobilier

Tout comme en Haute Savoie, la vocation touristique du de la Savoie entraîne une augmentation générale des prix de l'immobilier.

On peut ainsi noter une dichotomie des prix entre le nord-ouest avec des prix de la revente plus bas, à l'exception de Chambéry et ses abords, et des prix très élevés sur les territoires sud-est marqués par le tourisme de sports d'hiver.



Source : meilleursagents.com, 2018

Les prix de la revente ont augmenté ces 10 dernières années à l'instar des prix du département de Haute Savoie, où le tourisme de sport d'hiver est d'autant plus marqué.

A contrario, on relève cependant une diminution des prix du marché de -1,4% par rapport à l'année précédente.

	Savoie	Haute Savoie	Ain	Isère	Hautes Alpes
Prix moyen d'un appartement (par m²)	3 627 €	3 885 €	2 087 €	2 149 €	2 487 €
Fourchette de prix d'un appartement (par m²)	De 2 720 € à 5 441 €	De 2 914 € à 5 828 €	De 1 565 € à 3 130 €	De 1 612 € à 2 102 €	De 1 865 € à 3 731 €
Prix moyen d'une maison (par m²)	2 574 €	3 504 €	1 953 €	2 102 €	2 163 €
Fourchette de prix d'une maison (par m²)	De 1 930 € à 3 861 €	De 2 628 € à 5 256 €	De 1 464 € à 2 929 €	De 1 576 € à 3 153 €	De 1 622 € à 3 245 €
Evolution des prix de l'immobilier sur 10 ans	+1,5 %	+15,3 %	+0,8 %	-11 %	-1,3 %
Evolution des prix de l'immobilier sur 1 an	-1,4 %	+1,4 %	-2,4 %	-0,3 %	+6,5 %
Loyer mensuel moyen (par m²)	9,1 €	12,1 €	8,8 €	9 €	8,2 €
Fourchette de prix (par m²)	De 6,8 € à 11,9 €	De 9 € à 14,5 €	De 6,6 € à 10,6 €	De 6,7 € à 10,8 €	De 6,1 € à 9,8 €

Source : Meilleursagents.com

1.5 Les publics prioritaires

1.5.1 L'offre territoriale d'hébergement et de logements adaptés

L'offre d'hébergement s'élève à 2 234 places en 2016 au sein du département. Le bassin d'habitat Chambéry (hors CC Cœur de Bauges) qui concentre la majorité des services concentre 69% des hébergements et des logements adaptés. L'offre d'hébergement se situe ensuite principalement sur les bassins d'habitat Grand Lac (incluant ici le CC Cœur de Bauges) et Arlysère.

	Grand Lac et CC Cœur de Bauges	Arlysère	Avant Pays Savoyard et Chartreuse	Chambéry *n'inclue pas la CC Cœur de Bauges	Cœur de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Savoie
Hébergement d'urgence (places)	24	27	0	38	0	0	0	89
Stabilisation (places)	4	8	0	30	0	0	0	42
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) (places)	20	51	0	80	15	0	0	166
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) (logements)	6	3	0	15	2	0	1	27
Résidences Sociales / FJT (logements)	100	0	0	1286	65	104	0	1555
Sous location (dont intermédiation locative et logements d'urgence et d'insertion) (logements)	37	6	7	189	14	11	0	264
Maison relais / Pension de famille (logements)	25	0	0	50	0	16	0	91
Total du nombre de places et logements	216	95	7	1688	96	131	1	2234
Nb. de places/logements pour 1000 habitants	2.95	3.56	0.23	11.07	2.59	2.37	0.02	4.82
Part du territoire par rapport au total savoyard	11.28%	10.41%	0.34%	68.39%	4.52%	5.01%	0.05%	

Source : DDCSPP de la Savoie chiffres clés 2016

1.5.2 Le logement des ménages prioritaires

475 ménages prioritaires ont été logés en 2016 pour 562 demandeurs en Savoie. Le bassin d'habitat chambérien concentre plus de la moitié de la demande prioritaire avec 56% des demandeurs pour 49% de personnes logées.

Cette tension s'explique par le souhait des ménages les plus fragiles d'être logés à proximité, ou dans la ville centre de l'agglomération, à proximité des services et des transports en commun.

	<i>Grand Lac et CC Cœur de Bauges</i>	<i>Arlysère</i>	<i>Avant Pays Savoyard et Chartreuse</i>	<i>Chambéry *n'inclue pas la CC Cœur de Bauges</i>	<i>Cœur de Savoie</i>	<i>Maurienne</i>	<i>Tarentaise</i>	<i>Savoie</i>
Répartition en 2016	22%	14%	1%	49%	6%	3%	5%	-
	106 <i>ménages logés</i>	66 <i>ménages logés</i>	4 <i>ménages logés</i>	234 <i>ménages logés</i>	30 <i>ménages logés</i>	13 <i>ménages logés</i>	22 <i>ménages logés</i>	475 <i>ménages logés</i>
Nombre de demandeurs	21%	12%	2%	56%	5%	1%	3%	-
	120 <i>demande urs</i>	67 <i>demande urs</i>	12 <i>demande urs</i>	312 <i>demande urs</i>	27 <i>demande urs</i>	7 <i>demande urs</i>	17 <i>demande urs</i>	562 <i>demande urs</i>
Ration ménages logés/Deman deurs	88%	99%	33%	75%	111%	186%	129%	85%

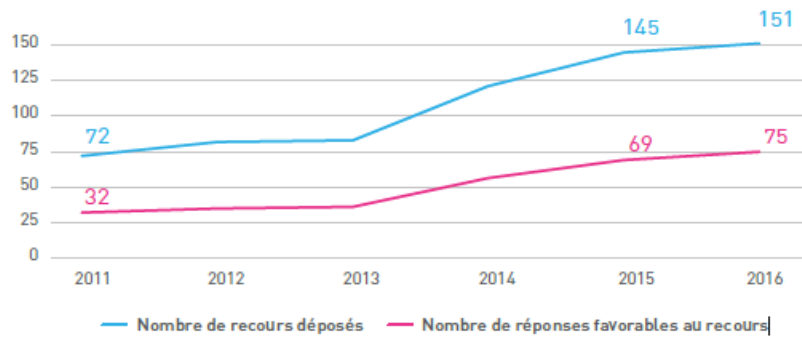
Source : DDCSPP de la Savoie

1.5.3 Les recours au Droit au Logement Opposable (DALO)

Après une forte croissance les années passées (+ 20 % entre 2014 et 2015), le nombre de recours entre 2015 et 2016 a fortement ralenti avec un taux de croissance de 4 %.

Le taux de croissance du nombre de ménages reconnus prioritaires a également fléchi à 9%, alors qu'il était de 23 % entre 2014 et 2015.

Ainsi 50% des recours examinés par la commission de médiation ont été déclarés prioritaires en 2016, alors que la moyenne nationale était de 33,8% et 36,9% en région Auvergne-Rhône-Alpes.



Source : DDCSPP de la Savoie

An abstract graphic consisting of several overlapping lines. A thick dark blue line runs diagonally from the top left towards the bottom right. A thinner orange line runs diagonally from the bottom left towards the top right. A thin grey line runs diagonally from the top right towards the bottom left. There are also some curved lines in orange and grey that intersect with the straight lines, creating a complex, layered composition.

2. Les huit fiches bassin

2.1 Le bassin d'habitat d'Arlysère

2.1.1 Composition du territoire

Le bassin d'habitat d'Arlysère se situe au nord de la Savoie. Il regroupe 39 communes, toutes membres de la nouvelle Communauté d'Agglomération Arlysère. Cet EPCI, créé au 1^{er} janvier 2017, est issu du regroupement de 4 anciennes intercommunalités :

- Communauté de communes du Beaufortain (CCB)
- Communauté de communes du Val d'Arly (Com'Arly)
- Communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL)
- Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)

Ce bassin d'habitat est majoritairement sous l'influence de l'aire urbaine d'Albertville.

2.1.2 Documents d'orientations et de planification

- Le SCOT Arlysère approuvé en 2012 et en cours d'évaluation
- Les 3 PLH adoptés par les ex CORAL, CCHCS et CCB en 2015. Le diagnostic commun traite également du Val d'Arly
- OPAH Arlysère 2017-2021
- Etudes préalables (protocole de préfiguration) au projet de renouvellement urbain du quartier Val de Roses
- Contamine : Etude d'urbanisme pré op (ville)
- Etude de marché sur l'offre en accession sociale dans l'ex CORAL
- Etude de rénovation des tours Ste Thérèse (Val Savoie habitat)
- Etude de faisabilité des déplacements multimodaux (ville)
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018

2.1.3 Éléments de diagnostic

Démographie	
<ul style="list-style-type: none"> - La population du BH d'Arlyserè représente 14% de la population du département de la Savoie - +0,5% de variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013 - L'indice de jeunesse est de 0,9 	<ul style="list-style-type: none"> - Une croissance démographique positive (+0.5% / an), moins importante que celle constatée à l'échelle du département et concentrée sur les communes du sud-ouest du bassin d'habitat. - Les communes situées au sud du bassin d'habitat bénéficient d'une croissance démographique plus élevée que celles situées au nord et à l'est du bassin, qui perdent-elles des habitants.
Ménages	
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de ménages a évolué de 1.1% entre 2008 et 2013 - La taille moyenne des ménages est de 2,23 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui accueille des ménages familiaux - Un territoire qui montre des signes de vieillissement plus marqué qu'à l'échelle de la Savoie - des ménages aux revenus inférieurs ou égaux au niveau départemental, avec des disparités entre les ex intercommunalités
Economie	
<ul style="list-style-type: none"> - +0,2% de variation annuelle moyenne de l'emploi total au lieu de travail entre 2008 et 2013 - 36,9% des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence - Taux de chômage : 9,4% - 70% de l'emploi provient du secteur présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de développement économique légèrement plus faible que la moyenne départementale. - Le nombre d'emplois au lieu de travail est lui aussi inférieur à la moyenne départementale (de 10 points). - La majorité des emplois sont concentrés à Albertville, 1^{er} pôle d'emploi d'Arlyserè, et à Ugine. - Le taux de chômage est plus élevé au sud du bassin d'habitat. - Les actifs se caractérisent par une part plus importante d'ouvriers (28%) et d'employés (31%).
Parc de logements	
<ul style="list-style-type: none"> - 67% de résidences principales - 25% de résidences secondaires - 8% de logements vacants 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc qui se caractérise par une part plus importante de résidences principales par

<ul style="list-style-type: none"> - 1,6% de croissance annuelle moyenne de logements vacants entre 2011 et 2015 	<p>rapport à l'échelle départementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parc ancien conséquent et des logements vacants qui progressent - Une progression plus forte des résidences secondaires (+1,3% par an contre 0.9% pour les résidences principales.
Le parc de logement inadapté	
<ul style="list-style-type: none"> - 3% des résidences principales appartiennent au PPPI 	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPPI concernent en premier lieu des locataires du parc locatif privé et les résidences principales anciennes, construites avant 1949
Construction neuve	
<ul style="list-style-type: none"> - 42% des logements autorisés sont des logements collectifs - 8,3 logements autorisés en moyenne par an pour 1000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logement qui se développe porté par de nouvelles résidences principales et secondaires (sur les communes touristiques du Val d'Arly et du Beaufortain pour ce dernier segment) - la construction neuve de ce bassin d'habitat se distingue par le développement de formes urbaines moins denses
Marché de l'accession	
<ul style="list-style-type: none"> - Près de 20% des mises en vente réalisées à l'échelle de la Savoie sont concentrées sur le territoire considéré (terrain à bâtir pour la maison individuelle et biens en collectif) - 24% des mises en vente dans l'individuel réalisées à l'échelle de la Savoie sont concentrées sur le territoire considéré - 79% des acquéreurs des terrains à bâtir sont en des ménages entre 31 et 50 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Des niveaux de prix présentant de fortes disparités, en lien avec un marché de la résidence principale dans le sud et l'ouest et un marché de la résidence secondaire plus conséquent, dans l'est du bassin d'habitat - la majorité des acquéreurs de terrains à bâtir sont issus de catégories socioprofessionnelles inférieures ou intermédiaires

Marché locatif privé	
<ul style="list-style-type: none"> - Loyer moyen hors charges : 9,6€/m² par mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de prix du marché locatif privé est moins élevé qu'à l'échelle départementale - On constate une baisse des prix par rapport à l'année précédente sur le bassin d'habitat d'Arlysère
Parc social et niveau de tension	
<ul style="list-style-type: none"> - 19% de logements locatifs sociaux - 94% de l'offre sont des logements PLUS - 63% des ménages demandeurs sont éligibles à un logement PLAI 	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc social se caractérise aussi localement par une offre en logements individuels plus importante qu'ailleurs en Savoie - Un parc social ancien : 33% des logements construits avant 1969 - Un parc de logement majoritairement composé de T3 et T4 quand la demande s'oriente aujourd'hui vers des T2 et T3 - Un niveau de tension contenu
Publics spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> - 86 logements et 202 places d'hébergement d'urgence - 275 places et 2 établissements dédiés aux personnes âgées - aire d'accueil actuellement fermée (travaux à venir) - 28 places sur les 3 terrains familiaux de Tours en Savoie, Albertville et La Bathie 	<ul style="list-style-type: none"> - Un poids important des emplois saisonniers.

2.1.4 Enjeux

Le bassin d'habitat Arlysère se démarque par une dynamique de développement contenue avec une évolution tant en termes démographique qu'économique plus faible qu'à l'échelle de la Savoie. Le sud-ouest du bassin s'avère plus attractif, concentrant la majorité des activités, des emplois et des actifs

En matière d'habitat et de logement, le bassin d'habitat dispose d'ores et déjà d'une offre de logement importante et diversifiée, cependant, certains enjeux doivent être considérés afin de renforcer l'attractivité du territoire :

- **Un travail de valorisation du parc existant** doit être mené pour répondre aux problématiques d'un parc ancien conséquent et d'une progression du nombre de logements vacants. Un travail est à mener sur l'amélioration du parc pour répondre aux problématiques de qualité de logements en termes énergétiques et de confort. Un travail est également à mener sur l'adaptation du parc pour répondre aux signes de vieillissement de la population.
- **Maintenir la dynamique de construction** en l'orientant en priorité sur des résidences principales afin de conserver une capacité d'accueil de populations permanentes qui soit satisfaisante.
- Le développement s'appuie sur la production de formes urbaines peu denses, une attention particulière est à porter sur un inversement de la tendance afin de **répondre à une politique globale de densification**
- **Le parc social est à appréhender avec vigilance**, le parc est fourni mais vieillissant et la production ralentie. Un **effort sur la répartition de l'offre nouvelle** est à mener afin de d'équilibrer les niveaux de tension et répondre à une augmentation récente de la demande.
- **La diversification de l'offre de logement devra être particulièrement considérée, afin de répondre aux besoins de tous les ménages.** Cette diversification passant par une variété dans l'offre de logement (du parc privé et social) en prenant en compte l'âge des ménages, leurs besoins mais encore leur niveau de revenu.

2.1.5 Scénario démographique et besoins en logements

2.1.5.1 Plusieurs types de documents de planification et de programmation aux périmètres d'application différents

- SCOT prescrit en 2007 et approuvé en 2012
- PLH adopté par les ex CORAL, CCHCS et CCB à la mi-mai 2015 dont le diagnostic commun traite également du Val d'Arly. 3 PLH exécutoires en révision pour élaborer un PLH unique couvrant les 4 ex communautés de communes. Ce prochain PLH viendra se substituer aux PLH en cours. Adoption prévue dans le courant de l'année 2019.
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019 sur le territoire de la Savoie
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016 sur le territoire de la Savoie
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018 et révisé pour la période 2015-2018 sur le territoire de la Savoie

2.1.5.2 Le SCOT

Calculs basés sur une hypothèse de croissance démographique de 1.3% par an qui permettrait d'accueillir 8000 habitants supplémentaires en 10 ans, à l'horizon 2022

Offre nouvelle (construction neuve et mobilisation du parc vacant)

- Production d'environ 5.400 logements sur la durée du SCOT

Logement social

- dimensionner le parc social locatif à 15% des objectifs de l'offre nouvelle

2.1.5.3 Les 3 PLH

Construction neuve

Logement social (en construction neuve et en acquisition-amélioration dans le parc ancien)

- programmation globale à l'échelle des ex CORAL, CCHCS et CCB d'un objectif de production de logements locatifs aidés se situant entre 243 et 268 logements sur 6 ans, soit 40 à 45 logements locatifs sociaux par an (hors secteur Val d'Arly).

- Accession sociale : Sur la durée des PLH les ex CORAL, CCHCS et CCB, produire entre 150 et 210 logements en accession aidée neuve (soit moins de 10% des objectifs globaux théoriques SCOT)

2.1.5.4 **Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées**

- Création de 10 places de FAM spécifique autisme
- Création de 10 places d'hébergement innovant pour personnes handicapées vieillissantes
- Création de 20 places de SAMSAH de coordination

2.1.5.5 **Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016**

- Création de 324 places adaptées supplémentaires d'ici 2016 dont 65 sur le bassin d'habitat d'Arlysère

2.1.5.6 **Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018**

- création d'une aire d'accueil de 30 places **(en cours)**
- Création d'une aire de grand passage de 100 places **(en cours)**

2.1.6 **Orientations**

2.1.6.1 **Le SCOT**

- favoriser le renouvellement urbain, la densification et maîtriser les extensions urbaines
- Croissance et diversification de l'offre de logement
- Une répartition équilibrée de l'habitat
- Un habitat diversifié pour répondre aux besoins généraux et aux besoins des populations spécifiques

2.1.6.2 **Le PLH**

Renforcer l'attractivité et valoriser le parc existant, adapter les logements au vieillissement

- Poursuivre et renforcer l'amélioration du parc privé ancien
- Poursuivre l'amélioration du parc locatif public

- Prendre en compte les besoins d'adaptation des logements au vieillissement des occupants

Mobiliser le parc vacant

- Analyser la vacance et définir les cibles prioritaires d'intervention
- Faciliter la mobilisation du parc vacant par les primo-accédants
- Soutenir des opérations mixtes en acquisition-amélioration

2.1.6.3 Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées

- Améliorer et coordonner l'offre d'accompagnement à domicile
- Optimiser l'offre existante au service d'accompagnements globaux et individualisés

2.1.6.4 Le Schéma Départemental pour les Personnes Âgées

- Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile
- Développer des réponses alternatives et innovantes pour les personnes âgées en perte d'autonomie

2.2 Le bassin d'habitat Avant Pays Savoyard

2.2.1 Composition du territoire

Situé au nord-ouest de la Savoie, le bassin d'habitat de l'Avant Pays Savoyard regroupe 36 communes, réparties entre trois intercommunalités :

- Communauté de Communes de Yenne (13 communes)
- Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) (10 communes)
- Communauté de Communes Val Guiers (13 communes)

Ce bassin d'habitat est sous l'influence de l'aire de Chambéry et est entièrement intégré dans la zone d'emploi de Chambéry.

2.2.2 Documents d'orientations et de planification

- Le SCOT Avant Pays Savoyard approuvé en 2015
- 3 Projets de PLH sur les CC de Yenne, du Lac d'Aiguebelette et Val Guiers pourraient être engagés suite à une prochaine étude habitat de préfiguration
- OPAH APS Chautagne sur les 3 communautés de communes du bassin (et les 10 communes savoyardes de la CC Cœur de Chartreuse, hors présent BH) sur la période 2013 – 2016, prorogée jusqu'en 2018 et reconduite pour 2 ans supplémentaires jusqu'en octobre 2020
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016
- PIG Hébergement des Salariés du chantier Lyon-Turin 2019-2021

2.2.3 Éléments de diagnostic

Démographie	
<ul style="list-style-type: none"> - La population du BH d'Arlyère représente 6% de la population du département de la Savoie - +1,4% de variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013 - L'indice de jeunesse est de 1,0 	<ul style="list-style-type: none"> - Une évolution annuelle moyenne largement supérieure à la moyenne départementale - Une dynamique démographique portée en premier lieu par un solde migratoire prépondérant - Une répartition équilibrée de la population jeune de moins de 20 ans et de la population de plus de 60
Ménages	
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de ménages a évolué de 1.7% entre 2008 et 2013 - La taille moyenne des ménages est de 2,35 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Des ménages au profil plutôt familial - Des ménages aux revenus plutôt moins élevés que ceux de la Savoie hormis pour les ménages résidant sur le territoire de la CC du Lac d'Aiguebelette
Economie	
<ul style="list-style-type: none"> - +0,9% de variation annuelle moyenne de l'emploi total au lieu de travail entre 2008 et 2013 - 22.9% des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence - Taux de chômage : 9,1% - 61% de l'emploi provient du secteur présentiel - 61 emplois pour 100 actifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de développement économique légèrement supérieure à la moyenne départementale - Un tissu économique se caractérise par une sphère d'activité productive plus importante localement qu'à l'échelle savoyarde - La majorité des emplois est concentrée sur la commune de Yenne et dans les communes du sud-ouest du bassin d'habitat - Un taux de chômage est équivalent à la moyenne départementale - Les catégories socioprofessionnelles supérieures sont minoritaires
Parc de logements	

<ul style="list-style-type: none"> - 79% de résidences principales - 12% de résidences secondaires - 8% de logements vacants - 1,7% de croissance annuelle moyenne de logements vacants entre 2011 et 2015 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc qui se caractérise par une part bien plus importante de résidences principales par rapport à l'échelle départementale - Un parc ancien conséquent
Le parc de logement inadapté	
<ul style="list-style-type: none"> - 5% des résidences principales appartiennent au PPPI 	<ul style="list-style-type: none"> - Un PPPI au sein du parc de résidences principales à considérer avec vigilance sur l'ensemble des communes au sein du bassin d'habitat de l'Avant Pays Savoyard
Construction neuve	
<ul style="list-style-type: none"> - 15% des logements autorisés sont des logements collectifs - 5,9 logements autorisés en moyenne par an pour 1000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Une faible dynamique de construction neuve - Une construction neuve largement orientée vers des formes urbaines peu denses
Marché de l'accession	
<ul style="list-style-type: none"> - 8% des mises en vente réalisées à l'échelle de la Savoie sont concentrées sur le territoire considéré - Un marché des terrains à bâtir qui représente 10.2% du marché savoyard 	<ul style="list-style-type: none"> - Une hausse des prix de l'individuel neuf sur les territoires de Yenne et la CC du Lac d'Aiguebelette - Un marché de la revente plus attractif, compte tenu de niveaux de prix plus bas que ceux des territoires savoyards limitrophes
Marché locatif privé	
<ul style="list-style-type: none"> - Loyer moyen hors charges : 7€/m² par mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Un marché locatif privé caractérisé par des prix bas par rapport au reste du département
Parc social et niveau de tension	

<ul style="list-style-type: none"> - 9% de logements locatifs sociaux - 99% des logements financés en PLUS...mais des demandeurs aux profils diversifiés : 60% ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM 	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc social se caractérise aussi localement par une offre en logements individuels plus importante qu'ailleurs en Savoie - Un ralentissement de la production et même une stagnation depuis les années 2000 - Un parc de logement majoritairement composé de T3 et T4 quand la demande s'oriente vers des T2 et T3 - Un niveau de tension plus faible qu'à l'échelle départementale
Publics spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Un taux d'équipement de 161 pour 1000 personnes âgées en 2006 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre limitée en accueil permanent pour les adultes handicapés (MAS, FAM, ESAT). - Un faible nombre de place en hébergement et logement adapté (0.23 places pour 1000 habitant contre 4.82 à l'échelle de la Savoie).

2.2.4 Enjeux

Le bassin d'habitat Avant Pays Savoyard est un territoire moteur de la croissance démographique de la Savoie. Ayant une vocation plutôt résidentielle, il accueille majoritairement des ménages au profil familial. Son économie, principalement basée sur la sphère productive (40% contre 27% pour le département de la Savoie) est également dynamique.

Le diagnostic élaboré dans le cadre de ce PDH a permis de faire ressortir différents enjeux en termes d'habitat et de logements :

- **Diversifier le parc de logement à travers la production neuve.** Elle reste modérée et suppose d'être redynamisée, tant sur le plan privé que public. Il s'agit également de proposer des logements de taille plus adaptée à la demande et aux besoins de ménages. Concernant les logements aidés, il conviendrait de proposer des logements conventionnés PLAI qui pourraient mieux répondre aux attentes des publics.
- Améliorer **le parc actuel et en faire un moteur de production** de nouveaux logements : le parc se compose actuellement de grands logements individuels qui pour certains peuvent être divisés. Par ailleurs, le parc est relativement ancien et la part de logements vacants est à surveiller. Une partie de cette vacance représente un potentiel pour l'accueil de nouvelles populations.
- Le bassin n'échappe pas à **l'enjeu de maîtrise de l'étalement urbain** grâce au développement de formes plus denses. La consommation foncière est un enjeu fort qui appelle une stratégie de projet de territoire et une veille foncière.
- Enfin, l'Avant Pays Savoyard apparaît faiblement doté **en offre d'hébergement et de logement adapté**. Si cela n'est pas surprenant compte tenu du caractère rural du territoire, ce secteur devrait être davantage pris en compte dans les réflexions futures.

2.2.5 Scénario démographique et besoins en logements

2.2.5.1 Plusieurs types de documents de planification et de programmation aux périmètres d'application différents

- Le SCOT Avant Pays Savoyard approuvé en 2015
- OPAH APS Chautagne sur les 3 communautés de communes du bassin (et les 10 communes savoyardes de la CC Cœur de Chartreuse, hors présent BH) sur la période 2013 – 2016, prorogée jusqu'en 2018 et reconduite pour 2 ans supplémentaires jusqu'en octobre 2020
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019 sur le territoire de la Savoie
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016
- PIG Hébergement des Salariés du chantier Lyon-Turin 2019-2021

2.2.5.2 Le SCOT

Calculs basés sur une hypothèse de croissance démographique de 1.3% par an qui permettrait d'accueillir 7000 habitants supplémentaires à l'horizon 2035

Construction neuve

- Construction neuve : près de 4 330 logements à produire en 20 ans
 - o Le court terme (2013 - 2018) : sur la durée du PLH (1 468 logements) soit 245 logements/an
 - o Moyen terme (2019-2024) : sur la durée d'un PLH soit 1 891 logements, soit 315 logements/an
 - o Long terme (2025-2030) : 375 logements/an

Logement social

- 20% de logements locatifs sociaux minimum parmi les 4330 logements à produire sur 20 ans. Ceci correspond à 865 LLS soit 43 LLS par an

2.2.5.3 OPAH (avenant N°2 sur 2019-2020)

Volet énergie et précarité énergétique

- Objectif fixé à 30 logements par an, soit 60 logements sur les 2 années supplémentaires de l'OPAH 2019-2020

Travaux d'amélioration des performances énergétiques pour les propriétaires bailleurs dans un logement peu ou pas dégradé

Objectif de 5 logements par ans, soit 10 logements pour les deux années supplémentaires 2019-2020

Lutte contre l'habitat indigne, dégradé et très dégradé propriétaire occupant et propriétaire bailleur

- Objectif de 5 logements par an soit 10 logements sur les deux années complémentaires dont :
 - o 3 logements indignes ou très dégradés occupés par leur propriétaire par an, soit 6 logements sur deux ans
 - o 2 logements dégradés occupés par un locataire par an, soit 4 logements sur deux ans

Travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat : vieillissement et/ou handicap

- Objectif de 20 dossiers propriétaires occupants, soit 40 sur les deux années

Objectifs de réhabilitation

- 106 logements occupés par leur propriétaire sur deux ans
- 14 logements locatifs sur deux ans

La CC Cœur de Maurienne Arvan est conventionnée avec SOLIHA afin de maintenir le montage des dossiers après l'OPAH, ceci, pour les mêmes cibles.

2.2.5.4 Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées

- Création de 10 places de FAM spécifique autisme
- Création de 10 places d'hébergement innovant pour personnes handicapées vieillissantes
- Création de 20 places de SAMSAH de coordination

2.2.5.5 Le Schéma Départemental pour les personnes âgées 2011-2016

Le territoire de l'Avant Pays Savoyard n'est pas concerné par la création de places supplémentaires, les objectifs ayant été déjà atteints.

2.2.5.6 Le Programme d'Intérêt Général Hébergement des salariés du chantier Lyon-Turin

2.2.6 Orientations

2.2.6.1 Le SCOT

- Une production de logements donnant corps aux capacités d'accueil communales (2013 – 2030)
- Une répartition géographique équilibrée du parc résidentiel social

2.2.6.2 Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées

- Améliorer et coordonner l'offre d'accompagnement à domicile
- Optimiser l'offre existante au service d'accompagnements globaux et individualisés

2.3 Le bassin d'habitat Chambéry - Bauges

2.3.1 Composition du territoire

Le bassin d'habitat de Chambéry - Bauges se situe au nord-ouest de la Savoie. Il regroupe 38 communes, toutes membres de la nouvelle Communauté d'Agglomération : Chambéry Métropole – Cœur de Bauges créée en 2017 devenu depuis Grand Chambéry.

Ce bassin d'habitat est sous l'influence de l'aire urbaine de Chambéry. Il s'inscrit au cœur de territoires connaissant une dynamique de développement soutenue et une attractivité avérée.

2.3.2 Documents d'orientations et de planification

- Le SCOT Métropole Savoie approuvé en 2005 et dont la révision a été prescrite en 2014
- Le PLH Chambéry Métropole adopté en 2013 et étendu au territoire de l'ex CC Cœur des Bauges à la fin de l'année 2017
- Le PLUIHD de Grand Chambéry, prescrit en 2017, arrêté le 21 février 2019
- L'OPAH renouvellement urbain limitée aux quartiers anciens de la ville de Chambéry
- PIG Grand Chambéry applicable sur tout le bassin d'habitat
- Le SADD de la charte du PNR du Massif de Bauges 2007-2019 applicable sur le périmètre de l'ex CC Cœur des Bauges
- Les études préalables (protocole de préfiguration) au projet de renouvellement urbain du quartier des Hauts de Chambéry :
 - o étude de restructuration des grands logements (SAIEM),
 - o étude de programmation des équipements publics Domengeat Nord des Combes (ville),
 - o étude de faisabilité des aménagements (agglomération)
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018

2.3.3 Éléments de diagnostic

Démographie	
<ul style="list-style-type: none"> - +0,6% de variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013 - L'indice de jeunesse est de 1,00 	<ul style="list-style-type: none"> - Une démographie moins dynamique qu'à l'échelle du département sur la période 2008/2013 considérée
Ménages	
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de ménages a évolué de 1.1% entre 2008 et 2013 - La taille moyenne des ménages est de 2,2 personnes - 25% des ménages de moins de 20 ans - 20% des ménages ont entre 20 et 35 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Une majorité de personnes seules puis des couples sans enfants - Une population jeune - Des niveaux de revenus disparates
Economie	
<ul style="list-style-type: none"> - +0,8% de variation annuelle moyenne de l'emploi total au lieu de travail entre 2008 et 2013 - 38,8% des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence - Taux de chômage : 11,1% - 29% des actifs sont employés et 28% occupent des professions intermédiaires - 73% de l'emploi provient du secteur présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de développement économique soutenue, supérieure à celle constatée à l'échelle départementale - La majorité de l'emploi est concentrée sur la commune de Chambéry - Le taux de chômage du bassin d'habitat de Chambéry est supérieur à celui de la Savoie, avec de fortes disparités au sein de bassin d'habitat
Parc de logements	
<ul style="list-style-type: none"> - 86% de résidences principales - 6% de résidences secondaires - 8% de logements vacants - 0,1% de croissance annuelle moyenne de logements vacants entre 2011 et 2015 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logement dominé par la résidence principale occupé par leur propriétaire
Le parc de logement inadapté	
<ul style="list-style-type: none"> - 2% des résidences principales appartiennent au PPPI 	<ul style="list-style-type: none"> - 18% du PPPI savoyard concentré sur le bassin d'habitat de Chambéry ce qui nécessite une attention particulière
Construction neuve	
<ul style="list-style-type: none"> - 72% des logements autorisés sont des logements collectifs - 8,8 logements autorisés en moyenne par an pour 1000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui bénéficie d'une dynamique de construction neuve soutenue mais qui reste inférieure à la moyenne départementale
Marché de l'accession	
<ul style="list-style-type: none"> - Près d'1/3 du marché de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Un marché de la construction de

<p>promotion neuve de la Savoie concentré sur le bassin d'habitat de Chambéry</p> <ul style="list-style-type: none"> - 52% des transactions dans l'ancien sont concentrées sur le seul bassin d'habitat de Chambéry - 75% des transactions concernent du collectif 	<p>maisons individuelles qui représentent environ 10% du marché savoyard</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un marché qui attire majoritairement des ménages âgés entre 31 et 50 ans.
Marché locatif privé	
<ul style="list-style-type: none"> - Loyer moyen hors charges : 10,5€/m² par mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc conséquent, dont les prix sont au même niveau que ceux constatés à l'échelle de la Savoie.
Parc social et niveau de tension	
<ul style="list-style-type: none"> - 20% de logements locatifs sociaux et 24.5% au sens SRU* - 93% de l'offre sont des logements PLUS (hors prise en compte des efforts de production de LLS très sociaux (PLAI) engagés depuis par l'EPCI) - Un délai d'attente moyen de 17 mois - 3% d'augmentation du nombre de demandeurs entre 2014 et 2015 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bassin d'habitat de Chambéry-Bauges représente une part importante du parc locatif social de la Savoie (39%) - Malgré un taux important de logements locatifs sociaux, la tension est forte
Publics spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> - 8 résidences étudiantes composées principalement de petits logements - 1345 places et logements d'hébergement - Un taux d'équipement de 123 pour 1000 personnes âgées en 2006 - 50 places réalisées en aire d'accueil (La Boisse) - 100 places à réaliser en aire de grand passage 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bassin d'habitat de Chambéry-Bauges représente une part importante du parc réservé aux étudiants et à l'hébergement en Savoie

** Le calcul du taux réglementaire SRU intègre les LLS mis en service du parc public, mais aussi les logements conventionnés du parc privé, les résidences sociales, les logements foyers et certains logts communaux, ce qui explique ce taux de 24,5%. Parallèlement le taux de 20% de LLS résulte du rapport entre les LLS publics ordinaires enregistrés dans la source RPLS 2016, à l'exclusion des logements foyers, résidences sociales, parc privé conventionné.... et les résidences principales décomptées par la source FILOCOM en 2015. Les méthodes de calcul sont ainsi distinctes et aboutissent à des taux différenciés. Les millésimes pris en compte sont également différents, le taux SRU étant arrêté au 01/01/2018.*

ZOOM sur les publics spécifiques : Les données du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées mettent en avant que le bassin chambérien concentre une part significative d'hébergements et de logements adaptés du

département (69%) alors qu'il ne représente que 30% de la population, en raison de la présence et de la concentration des services sur le bassin.

2.3.4 Enjeux

Au regard du diagnostic formalisé dans le 2^{ème} PDH, le bassin d'habitat de Chambéry-Bauges se démarque tout d'abord de par son importance et son rôle à l'échelle du département.

Concentrant les activités, les emplois, les services, la population et disposant d'une offre de logements déjà diversifiée, le bassin d'habitat Chambéry-Bauges joue un véritable rôle de locomotive à l'échelle départementale.

En matière d'habitat et de logement, le bassin d'habitat dispose d'ores et déjà d'une offre de logements importante et diversifiée, cependant, certains enjeux doivent être considérés :

- **Une attention particulière doit être portée sur le parc existant**, notamment des résidences principales qui, compte tenu de leur époque de construction, nécessitent des travaux d'adaptation et d'amélioration pour répondre aux problématiques énergétiques, d'adaptation, mais aussi aux nouveaux usages des ménages.
- **Une dynamique de construction neuve à poursuivre et accompagner**, car le bassin d'habitat demeure un secteur recherché des habitants. Le soutien de la construction neuve pourra passer par **la mise en place d'une stratégie foncière** qui permettra de contenir l'augmentation des prix du foncier et d'orienter la production en faveur du développement d'une offre diversifiée, tant en privé qu'en social.
- **Le développement du parc locatif social devra être poursuivi** afin de répondre à une demande toujours importante, compte tenu de la bonne localisation des logements par rapport à l'emploi, aux activités, aux services... L'enjeu réside également dans le rééquilibrage territorial et la diversification de l'offre.
- **la diversification de l'offre de logements devra être particulièrement considérée, afin de répondre aux besoins de tous les ménages** (des ménages en précarité, des ménages modestes, des ménages en début de parcours résidentiels, des ménages familiaux, des ménages recomposés, des personnes âgées...)

2.3.5 Scénario démographique et besoins en logements

2.3.5.1 Plusieurs types de documents de planification et de programmation aux périmètres d'application différents

- SCOT Métropole Savoie approuvé en 2005, concernant le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération Chambéry-Métropole, de l'agglomérations Grand Lac ainsi que celui de la communauté de communes Cœur de Savoie. Le SCOT, en cours de révision, intègre dorénavant les 14 communes de l'ex CC cœur des Bauges.
- PLH Chambéry Métropole adopté en 2013, étendu depuis fin 2017 aux communes de l'ex CC Cœur des Bauges
- PLUIHD arrêté le 21 février 2019 sur le périmètre de Grand Chambéry incluant le secteur des Bauges.
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019 sur le territoire de la Savoie
- Le Schéma Départemental des Personnes Agées 2011-2016 dont le découpage géographique fusionne les bassins d'habitat Chambéry-Bauges et Grand Lac
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018 et révisé pour la période 2015-2018 sur le territoire de la Savoie

2.3.5.2 Le SCOT (2005, hors secteur des Bauges)

Construction neuve

- A l'échelle du SCOT: 1500 logements / an
- A l'échelle du secteur centre, limité au seul périmètre de l'ex CA Chambéry Métropole: 750 logements / an

Logement social

- Au moins 20% de LLS dans toutes opérations de plus de 5 000 m² de SHON
- 30% pour les communes présentant un déficit au regard de l'article 55 de la loi SRU

2.3.5.3 Le PLH

Construction neuve

- Entre 2014 et 2019 : besoins estimés à 5400 logements soit 900/an sur la base d'une hypothèse de croissance démographique de 1%/an (sont exclus les besoins non quantifiés du secteur des Bauges)
 - o 3 800 logements identifiés dans des projets structurants
 - o 1 400 dans des opérations en dents creuses
 - o 200 à partir de l'existant

En complément, le PLH prévoit un objectif non prioritaire de 600 logements en habitat individuel en diffus.

Logement social

- Maintenir le taux actuel de 25%
- Production de 1500 LLS
- Production de 800 logements en accession sociale

2.3.5.4 Le PLUIHD

Construction neuve

- Entre 2018 et 2030 : 14800 unités, soit environ 1235 logements par an. Calculs basés sur une hypothèse de croissance démographique de 1.3% par an correspondant à l'accueil de 23000 habitants supplémentaires (projet d'objectif en cours de validation par l'EPCI)

2.3.5.5 Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées

- Création de 10 places de FAM spécifique autisme
- Création de 10 places d'hébergement innovant pour personnes handicapées vieillissantes
- Création de 20 places de SAMSAH de coordination

2.3.5.6 Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées

- Création de 324 places adaptées supplémentaires d'ici 2016 dont 97 sur le bassin d'habitat Chambéry-Bauges

2.3.5.7 Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018

Grand Chambéry respecte les obligations au regard du SDAGV 2012-2018. Le futur SDAGV 2019-2025 intégrera le volet terrains familiaux locatifs conformément aux dispositions de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017.

- L'aire d'accueil de la Boisse a été réaménagée en 2018 de manière à offrir 50 places de caravanes
- Création d'une aire de grand passage de 100 places. Le schéma admet que l'ex CA Chambéry Métropole et Cœur de Savoie, remplissent solidairement leurs obligations si une seule aire de grand passage de 200 places de caravanes est localisée sur l'un ou l'autre de leur territoire ou si l'obligation de 4 ha est remplie par les deux aires de grand passage.

Une aire de grand provisoire de 120 places est actuellement implantée jusqu'en 2020 (La Ravoire).

2.3.6 Orientations

2.3.6.1 Le SCOT

- Maitriser l'étalement urbain
- Promouvoir l'habitat intermédiaire
- Intervenir sur les secteurs préférentiels pour l'urbanisation (site de renouvellement urbain, pôles préférentiels d'urbanisation pour les 2 grandes agglomérations, développement des petites villes, pôles de service pour l'espace rural)
- Des sites d'urbanisation réservés à long terme
- Préparer les opérations d'urbanisme par une politique foncière active

2.3.6.2 Le PLH

- Répondre aux besoins en logements en explorant tous les modes de production de logements
- Miser sur l'adaptation de l'existant et l'accompagnement des parcours résidentiels
- Jouer sur la solidarité communautaire afin de développer de nouvelles solutions de logements et d'accompagnement

2.3.6.3 Le PLUIHD

- Proposer une offre de logements diversifiée qui accompagne l'attractivité du territoire et permette aux ménages de réaliser leur parcours résidentiel
- Améliorer la qualité des parcs privés et publics pour maintenir leur attractivité et engager un développement soutenable du territoire
- Répondre aux besoins des publics spécifiques pour favoriser la mixité générationnelle et sociale

2.3.6.4 Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées

- Améliorer et coordonner l'offre d'accompagnement à domicile
- Optimiser l'offre existante au service d'accompagnements globaux et individualisés

2.3.6.5 **Le Schéma Départemental des Personnes Âgées**

- Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées en établissement et a domicile.
- Développer des réponses alternatives et innovantes pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

2.4 **Le bassin d'habitat Chartreuse**

2.4.1 **Composition du territoire**

Le bassin d'habitat de Chartreuse se situe à l'ouest de la Savoie. Il regroupe 10 communes, toutes membres de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Cet EPCI comporte 17 communes au total, 10 situées en Savoie et 7 en Isère. **La présente fiche habitat se focalise sur les 10 communes savoyardes**

3 communes de ce bassin d'habitat sont comprises dans l'aire urbaine de Chambéry. La majorité des communes sont considérées comme des communes multi polarisées de grandes aires urbaines tandis que l'autre partie est intégrée aux couronnes des grands pôles

2.4.2 **Documents d'orientations et de planification**

- PLUiH Cœur de Chartreuse prescrit en 2015 et en cours de réalisation
- Le PLUiH Chartreuse devrait obtenir la valeur SCOT et tiendra lieu de PLH
- OPAH APS Chautagne 2013-2016, incluant les 10 communes savoyardes du BH de Chartreuse, étude préopérationnelle et bilan fin de troisième année. Cette OPAH a été prorogée jusqu'en 2018 et reconduite pour 2 ans supplémentaires jusqu'en octobre 2020
- PNR Chartreuse
 - . Diagnostic habitat 2010 (PACT)
 - . Stratégie habitat du parc 2013 (PACT)
 - . Charte du parc 2008-2019, en cours de révision
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Âgées 2011-2016

2.4.3 Éléments de diagnostic

Démographie	
<ul style="list-style-type: none"> - +1,8% de variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013 - L'indice de jeunesse est de 1,0 	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte croissance démographique portée par un important solde migratoire - Une disparité de la croissance avec des communes ayant un taux de croissance en baisse
Ménages	
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de ménages a évolué de 2.0% entre 2008 et 2013 - La taille moyenne des ménages est de 2,4 personnes - 35% de ménages avec enfants - Revenu mensuel médian par UC de 1696€ 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui attire des ménages au profil familial - Des niveaux de revenus disparates - Des ménages aux revenus modestes
Economie	
<ul style="list-style-type: none"> - +0,4% de variation annuelle moyenne de l'emploi total au lieu de travail entre 2008 et 2013 - 22,8% des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence - Taux de chômage : 7,7% - 81% de l'emploi provient du secteur présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de développement économique légèrement inférieure à la moyenne départementale - Le nombre d'emplois au lieu de travail est inférieur à celui constaté à l'échelle savoyarde - La part de la sphère productive est supérieure au reste de la Savoie - Une part plus importante d'ouvriers et d'employés
Parc de logements	
<ul style="list-style-type: none"> - 73% de résidences principales - 19% de résidences secondaires - 7% de logements vacants 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logement dominé par la résidence principale - Des résidences secondaires concentrées sur 3 communes
Le parc de logement inadapté	
	<ul style="list-style-type: none"> - Un nombre de PPPI très faible sur le bassin d'habitat, mais des taux de logements indignes atteignant parfois le double de la moyenne départementale (2,7% en Savoie)

Construction neuve	
<ul style="list-style-type: none"> - 11% des logements autorisés sont des logements collectifs - 7,2 logements autorisés en moyenne par an pour 1000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de construction neuve moins soutenue que celle constatée à l'échelle départementale - Une dynamique caractérisée par des formes peu denses
Marché de l'accession	
	<ul style="list-style-type: none"> - Un marché de la promotion immobilière est assez faible sur le bassin d'habitat Chartreuse - Un marché de la revente qui présente des niveaux de prix parmi les plus bas de la Savoie
Marché locatif privé	
<ul style="list-style-type: none"> - Loyer moyen hors charges : 7€/m² par mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Un marché locatif privé qui demeure contenu et présente des niveaux de prix parmi les plus bas de la Savoie
Parc social et niveau de tension	
<ul style="list-style-type: none"> - 8,5% de logements locatifs sociaux - 65% de parc construit entre 1970 et 1990 - 35% du parc composé de T4 - 92% de logements PLUS alors que 56% des ménages demandeurs sont éligibles à un logement PLAI : - Une baisse de -2% du nombre de demandeurs en 1 an - 3,3 demandes pour 1 attribution 	<ul style="list-style-type: none"> - une part du collectif importante - Des logements locatifs sociaux concentrés sur une seule commune (Les Echelles) - Un fort ralentissement du développement d'une offre neuve <p>Une plus forte tension de la demande qu'à l'échelle de la Savoie. Mais ce niveau de tension ne porte que sur un nombre limité de demandes (46 en 2015)</p>
Publics spécifiques	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le vieillissement de la population représente une problématique importante localement, notamment concernant les personnes isolées

2.4.4 Enjeux

Le bassin d'habitat Chartreuse est en premier lieu un territoire résidentiel mais il bénéficie tout de même d'une certaine dynamique économique. C'est un territoire attractif qui supporte une forte croissance démographique.

En matière d'habitat et de logement, le bassin d'habitat dispose d'ores et déjà d'une offre de logement importante et diversifiée, cependant, certains enjeux doivent être considérés afin de renforcer l'attractivité et le fonctionnement du territoire :

- **Adapter et réhabiliter le parc existant pour répondre aux besoins de toutes les populations.** Bien que le parc privé potentiellement indigne soit relativement faible en volume, le parc privé ancien est important dans le bassin d'habitat Chartreuse. Une situation qui appelle à une certaine vigilance pour garantir dans le temps la qualité et l'attractivité de ce parc existant. Celui-ci doit également s'adapter pour répondre aux besoins d'une population qui montre des signes de vieillissement.
- **Améliorer** la qualité de l'offre locative sociale pour lutter contre les phénomènes de vacance et de précarité énergétique, ce qui passe par des actions de réhabilitation notamment pour les opérations les plus anciennes. Parallèlement, il s'agit de poursuivre le rythme de production de logements locatifs sociaux observé ces dernières années, malgré un contexte de sortie d'opérations de plus en plus difficile. Il paraît également nécessaire de **diversifier** le parc public pour **l'adapter à la demande** en produisant de plus petits logements et en les basant sur des financements autre que le PLUS.
- **Prendre en compte les enjeux architecturaux et patrimoniaux dans la production nouvelle :** le bassin étant couvert par un PNR, il convient d'être vigilant et il s'agit d'être cohérent avec sa charte et ses orientations en matière d'intégration du bâti.

2.4.5 Scénario démographique et besoins en logements

2.4.5.1 Plusieurs types de documents de planification et de programmation aux périmètres d'application différents

- PLUiH Cœur de Chartreuse prescrit en 2015 et en cours de réalisation. Le PLUiH Chartreuse devrait obtenir la valeur SCOT et tiendra lieu de PLH
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016

2.4.5.2 Le PLUiH

Objectif basé sur une hypothèse de croissance démographique de l'ordre de 1% par an

Construction neuve (dimensionnement provisoire à ce stade des études, selon le projet de POA) :

- Entre 2020 et 2032: 1191 résidences principales.
- A l'échelle des seules communes du bassin d'habitant de Chartreuse, l'objectif représente 290 logements sur 12 ans, soit 24 logements par an.

Logement social

- Le projet de POA fixe un objectif de production de 87 logements sociaux sur 12 ans dans le neuf, soit 7 logements/an en moyenne. Cette programmation s'entend en locatif public et privé (conventionnement) ou en accession sociale.

2.4.5.3 Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées

- Création de 10 places de FAM spécifique autisme
- Création de 10 places d'hébergement innovant pour personnes handicapées vieillissantes
- Création de 20 places de SAMSAH de coordination

2.4.5.4 Le Schéma Départemental pour les personnes âgées 2011-2016

Le territoire de la Chartreuse n'est pas concerné par la création de places supplémentaires, les objectifs ayant été déjà atteints.

2.4.6 Orientations

2.4.6.1 Le PLUiH

Orientations prévisionnelles en matière d'habitat et de logement

- Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté, en intégrant les spécificités de chaque entité, créant les conditions favorables à une cohésion sociale et répondant aux besoins des populations actuelles et futures
- Développer la capacité de création de richesses territoriales touristiques en s'appuyant sur les atouts paysagers et patrimoniaux de Chartreuse, en valorisant la diversité de son offre et en renforçant sa capacité à capter les flux de population

2.4.6.2 Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées

- Améliorer et coordonner l'offre d'accompagnement à domicile
- Optimiser l'offre existante au service d'accompagnements globaux et individualisés

2.5 Le bassin d'habitat Cœur de Savoie

2.5.1 Composition du territoire

Le bassin d'habitat de Cœur de Savoie se situe à sur la frange ouest de la Savoie et regroupe 43 communes, toutes membres de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Cet EPCI, créé au 31 décembre 2013, est issu du regroupement de quatre anciennes intercommunalités :

- Communauté de communes de la Combe de Savoie
- Communauté de communes du Gelon et du Coisin
- Communauté de communes du pays de Montmélian
- Communauté de communes de la Rochette-Val Gelon

Ce bassin d'habitat est sous l'influence de l'aire urbaine de Chambéry.

2.5.2 Documents d'orientations et de planification

- Le SCOT Métropole Savoie approuvé en 2005 dont la révision a été prescrite en 2014
- Le PLH de l'ex CC La Rochette Val Gelon adopté en 2012 et ayant pris fin en 2018
- Un éventuel PLUI Cœur de Savoie, en cours de réflexion
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018

2.5.3 Éléments de diagnostic

Démographie	
<ul style="list-style-type: none"> - La population du BH Cœur de Savoie représente 8% de la population du département de la Savoie - +1,2% de variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013 - L'indice de jeunesse est de 1,1 	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte dynamique démographique (1.20%/an) supérieur à la dynamique départementale - Une disparité nord-est/sud caractérisée par une forte progression au nord et un recul au sud du nombre d'habitants - Une population légèrement plus jeune par rapport à l'échelle départementale
Ménages	
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de ménages a évolué de 1.6% entre 2008 et 2013 - La taille moyenne des ménages est de 2,42 personnes - Un revenu mensuel médian par ménage de 1788€ 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui accueille des ménages familiaux, parmi les plus grands de la Savoie - Un revenu mensuel médian sensiblement identique à celui constaté à l'échelle départementale
Economie	
<ul style="list-style-type: none"> - +1,2% de variation annuelle moyenne de l'emploi total au lieu de travail entre 2008 et 2013 - 23,7% des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence - Taux de chômage : 8,3% - 73 emplois au lieu de travail pour 100 actifs occupés 	<ul style="list-style-type: none"> - Un développement économique dynamique - Un tissu économique caractérisé par une sphère productive plus importante localement qu'à l'échelle de la Savoie - Un taux de chômage inférieur à celui de la Savoie
Parc de logements	
<ul style="list-style-type: none"> - 83% de résidences principales - 9% de résidences secondaires - 9% de logements vacants - 4,7% de croissance annuelle moyenne de logements vacants entre 2011 et 2015 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc qui se caractérise par une part plus importante de résidences principales par rapport à l'échelle départementale - Une progression de nombre de logements vacants
Le parc de logement inadapté	
<ul style="list-style-type: none"> - 3% des résidences principales appartiennent au PPPI 	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPPI concentré à Saint Pierre d'Albigny mais également à considérer avec vigilance sur la frange est du bassin d'habitat
Construction neuve	
<ul style="list-style-type: none"> - 32% des logements autorisés sont des logements collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de construction neuve moins soutenue que celle

<ul style="list-style-type: none"> - 7,1 logements autorisés en moyenne par an pour 1000 habitants 	<p>constatée à l'échelle départementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction neuve de ce bassin d'habitat se distingue par le développement de formes urbaines moins denses
Marché de l'accession	
<ul style="list-style-type: none"> - Un marché de la promotion immobilière en collectif qui représente 1% des mises en vente à l'échelle de la Savoie - Une part de transactions de logements individuels représentant 68% du marché de la revente, contre 37% à l'échelle départementale 	<ul style="list-style-type: none"> - un marché de la revente prépondérant, concentré sur la revente de maisons individuelles - Une certaine activité de la promotion immobilière tant en individuel qu'en collectif - Un marché de la revente qui présente des prix attractifs
Marché locatif privé	
<ul style="list-style-type: none"> - Loyer moyen hors charges : 8,4€/m² par mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc locatif privé faible et dispersé - Des prix plus élevés que la moyenne départementale sur le marché locatif privé. - Mais une baisse des prix par rapport à l'année précédente
Parc social et niveau de tension	
<ul style="list-style-type: none"> - 13% de logements locatifs sociaux - 93% de LLS PLUS - Une diminution de 8% du nombre de demandeurs en 1 an 	<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de LLS inférieur à celui constaté à l'échelle départementale - Un parc social vieillissant dû à un ralentissement de la production depuis les années 2000 - Des demandeurs jeunes bien plus présents que dans le département - Un niveau de tension faible
Publics spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> - 449 places ou appartements autorisés pour les personnes âgées en 2010 - 66 places adaptées aux personnes handicapées - 1 aire d'accueil existante de 24 places, une aire de grand passage à créer et 4 sites de stationnements non officiels dédiés aux gens du voyage 	

2.5.4 Enjeux

Malgré une vocation d'abord résidentielle, le bassin d'habitat de Cœur de Savoie bénéficie d'une dynamique de développement économique certaine. La localisation du bassin lui confère un caractère attractif sur le plan résidentiel. Il bénéficie par conséquent d'une forte croissance démographique portée par l'arrivée de nouvelles populations.

En matière d'habitat et de logement, le bassin d'habitat dispose d'ores et déjà d'une offre de logement importante et diversifiée, cependant, certains enjeux doivent être considérés afin de renforcer l'attractivité et le fonctionnement du territoire :

- La question de la **consommation foncière** est un enjeu fort, le parc de logement à la fois social et privé, se compose de grandes maisons individuelles et la construction neuve porte sur le développement de formes peu denses.
- Un travail sur **le parc de logement existant** s'avère judicieux. Le parc ancien est à considérer avec attention, tout comme le parc privé potentiellement indigne relativement conséquent. Enfin, le nombre de logements vacants est en augmentation.
- **Diversifier le parc de logements** en termes de taille, typologie permettraient également de répondre aux différents besoins des ménages. Il apparaît également nécessaire de poursuivre les efforts engagés dans la diversification du type de financement des logements sociaux.

2.5.5 Scénario démographique et besoins en logements

2.5.5.1 Plusieurs types de documents de planification et de programmation aux périmètres d'application différents

- Le SCOT Métropole Savoie approuvé en 2005 dont la révision a été prescrite en 2014. Le secteur sud du SCOT concerne le bassin d'habitat Cœur de Savoie
- Le PLH de l'ex CC La Rochette Val Gelon adopté en 2012 et ayant pris fin en 2018
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019 sur le territoire de la Savoie
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018 et révisé pour la période 2015-2018 sur le territoire de la Savoie

2.5.5.2 Le SCOT (2005)

Construction neuve

- A l'échelle du SCOT : 1 500 logements / an
- A l'échelle du secteur Sud, correspondant au bassin d'habitat : 350 logements / an

Logement social

- Au moins 20% de LLS dans toutes opérations de plus de 5 000 m² de SHON
- 30% pour les communes présentant un déficit au regard de l'article 55 de la loi SRU

2.5.5.3 Le PLH (ex CC La Rochette Val Gelon 2012-2018)

Construction neuve

- 373 logements. Le PLH adopté en 2012 et ayant pris fin en 2018

Logement social

- 75 logements (19 logements accession sociale à la propriété, 56 logements locatifs dont 11 PLAI / 45 PLUS)

2.5.5.4 Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées

- Création de 10 places de FAM spécifique autisme

- Création de 10 places d'hébergement innovant pour personnes handicapées vieillissantes
- Création de 20 places de SAMSAH de coordination

2.5.5.5 **Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016**

Le territoire Cœur de Savoie n'est pas concerné par la création de places supplémentaires, les objectifs ayant été déjà atteints.

2.5.5.6 **Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018**

- 1 aire de grand passage de 100 places à réaliser. Le schéma admet que Chambéry Métropole et Cœur de Savoie, remplissent solidairement leurs obligations si une seule aire de grand passage de 200 places de caravanes est localisée sur l'un ou l'autre de leur territoire ou si l'obligation de 4 ha est remplie par les deux aires de grand passage

2.5.6 Orientations

2.5.6.1 **Le SCOT**

- Maitriser l'étalement urbain
- Promouvoir l'habitat intermédiaire
- Intervenir sur les secteurs préférentiels pour l'urbanisation (site de renouvellement urbain, pôles préférentiels d'urbanisation pour les 2 grandes agglomérations, développement des petites villes, pôles de service pour l'espace rural)
- Des sites d'urbanisation réservés à long terme
- Préparer les opérations d'urbanisme par une politique foncière active

2.5.6.2 **Le PLH**

- Gérer la pression urbaine et les équilibres urbains et sociaux du territoire
- Diversifier l'offre en logements pour favoriser les parcours résidentiels et la mixité sociale
- Accompagner les populations fragiles; prévoir une offre adaptée
- Orienter la réhabilitation du parc existant vers des cibles prioritaires
- Traiter les interventions sous l'angle de la qualité environnementale
- Doter la CCLRVG des moyens d'animer le PLH

2.5.6.3 **Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées**

- Améliorer et coordonner l'offre d'accompagnement à domicile
- Optimiser l'offre existante au service d'accompagnements globaux et individualisés

2.6 Le bassin d'habitat Grand Lac

2.6.1 Composition du territoire

Le bassin d'habitat de Grand Lac se situe au nord-est de la Savoie. Il regroupe 28 communes, toutes membres de la nouvelle Communauté d'Agglomération Grand Lac. Cet EPCI, créé au 1^{er} janvier 2017, est issu du regroupement de 3 anciennes intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)
- Communauté de Communes de Chautagne
- Communauté de Communes du Canton d'Albens

Ce bassin d'habitat est en interrelation étroite avec l'aire urbaine de Chambéry.

2.6.2 Documents d'orientations et de planification

- SCOT Métropole Savoie approuvé en 2005 et dont la révision a été prescrite en 2014
- PLH de la CA du Lac du Bourget 2011 – 2017, approuvé en 2011, prorogé jusqu'à la fin janvier 2019 et procédure de prorogation en cours pour nouvelle échéance à fin janvier 2020
- PLH de Grand Lac en cours d'élaboration : lancement de l'étude en avril 2017 et adoption prévue à la mi-2019
- PLUI de l'ex CALB prescrit en 2014 en cours d'élaboration
- PLUI ex CC Canton d'Albens prescrit en 2014 en cours d'élaboration
- PLUI ex CC de Chautagne prescrit en 2016 en cours d'élaboration
- OPAH 2011-2014 sur l'ex CA Lac du Bourget
- OPAH APS 2013-2016 sur l'ex CC de Chautagne, prorogée jusqu'en octobre 2020
- PIG 2016-2019 prescrit sur l'ex CALB
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018

2.6.3 Éléments de diagnostic

Démographie	
<ul style="list-style-type: none"> - +1,8% de variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013 - L'indice de jeunesse est de 0,9 	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte dynamique démographique largement portée par une solde migratoire excédentaire - un quasi équilibre entre population jeune de moins de 20 ans et population de plus de 60 ans qui reste cependant plus vieillissante que la population départementale
Ménages	
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de ménages a évolué de 2.2% entre 2008 et 2013 - La taille moyenne des ménages est de 2,2 personnes - 	<ul style="list-style-type: none"> - Un bassin d'habitat qui concentre plus qu'ailleurs des personnes issues de catégories socioprofessionnelles intermédiaires et supérieures - Des ménages aux revenus plus élevés que ceux de la Savoie
Economie	
<ul style="list-style-type: none"> - +1,6% de variation annuelle moyenne de l'emploi total au lieu de travail entre 2008 et 2013 - 31,2% des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence - Taux de chômage : 10,1% - 65% de l'emploi provient du secteur présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> - Une sphère d'activité productive plus importante localement (36%) qu'à l'échelle de la Savoie (27%). - Un taux de chômage supérieur à celui de la Savoie - Une part plus importante d'actifs issus de catégories socio professionnelles intermédiaires et supérieures
Parc de logements	
<ul style="list-style-type: none"> - 81% de résidences principales - 10% de résidences secondaires - 9% de logements vacants - -1,4% de croissance annuelle moyenne de logements vacants entre 2011 et 2015 	<ul style="list-style-type: none"> - Une progression plus forte des résidences principales que celle constatée à l'échelle de la Savoie - Un recul de la vacance en volume entre 2011 et 2015 - Des résidences très majoritairement secondaires concentrées à Aix-les-Bains
Le parc de logement inadapté	
<ul style="list-style-type: none"> - 2% des résidences principales appartiennent au PPPI 	<ul style="list-style-type: none"> - 13% du PPPI savoyard concentré sur le bassin d'habitat Grand Lac
Construction neuve	
<ul style="list-style-type: none"> - 22% des logements autorisés sont des logements individuels - 11,2 logements autorisés en 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui se distingue par le développement de formes urbaines plus denses

moyenne par an pour 1000 habitants	
Marché de l'accession	
<ul style="list-style-type: none"> - 1/3 de la promotion immobilière en collectif de la Savoie est concentrée sur le bassin d'habitat de Grand Lac - 31% des transactions d'appartements de la Savoie - 27% des transactions de maisons du département 	<ul style="list-style-type: none"> - Des niveaux de prix proches de la moyenne départementale - Un nombre conséquent de transactions de - logements collectifs dans les communes de l'ex CA du Lac du Bourget - Les transactions dans l'individuel sont largement majoritaires dans les communes de l'ex CC de Chautagne et de l'ex CC du Canton d'Albens
Marché locatif privé	
<ul style="list-style-type: none"> - Loyer moyen hors charges : 10,8€/m² par mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc locatif privé se concentre, en volume, sur l'ex CA du Lac du Bourget, c'est aussi sur ce secteur que le niveau de prix est plus élevé
Parc social et niveau de tension	
<ul style="list-style-type: none"> - 12% de logements locatifs sociaux - 87% de LLS PLUS - +10% de demandeurs en 1 an - 3,8 demandes pour 1 attribution 	<ul style="list-style-type: none"> - Un taux inférieur à celui constaté à l'échelle départementale - Une offre en logements individuels plus important qu'ailleurs en Savoie - Après un ralentissement de la production sociale dans les années 2000, la tendance est de nouveau, depuis 2010, au développement de cette offre sur le territoire - Une plus forte tension que le reste du parc de logements locatif social de la Savoie
Publics spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> - 5 résidences étudiantes - 712 places dédiées aux personnes âgées autorisées en 2010 - 1 aire de grand passage de 100 places (Voglans), 1 aire d'accueil de 32 places et 4 sites de stationnements non officiels dédiés aux gens du voyage 	<ul style="list-style-type: none"> - Un déficit de l'offre en hébergements et logements adaptés : le territoire concentre 11% de l'offre pour 18% de la population.

2.6.4 Enjeux

Ayant une vocation résidentielle majeure, le bassin d'habitat de Grand Lac connaît aussi une vraie dynamique économique bénéficiant de la présence du pôle d'excellence de Savoie Technolac.

Le bassin d'habitat de Grand lac se caractérise par une forte dynamique démographique portée par un solde migratoire excédentaire, témoignant de l'attractivité du territoire. En termes d'actifs et de ménages, le bassin d'habitat se compose majoritairement de catégories socio-professionnelles intermédiaires et supérieures aux revenus plus élevés que ceux de la Savoie.

Dès lors les enjeux suivants apparaissent majeurs :

- **Considérer la qualité du parc existant et veiller à éviter sa dégradation ou son inadaptation aux usages actuels.** Le parc ancien et l'évolution du parc privé potentiellement indigne sont à surveiller.
- **Poursuivre l'effort de production soutenu et la politique d'intervention sur le parc existant** afin d'accueillir la population. Le nombre de résidences principales progresse et le nombre de logements vacants recule grâce à la politique d'intervention sur le parc existant.
- **Poursuivre le développement de formes urbaines plus denses et plus variées** pour satisfaire les besoins locaux et répondre à l'attractivité du territoire. La dynamique de développement du parc social et privé est d'ores et déjà portée sur les formes urbaines plus denses, définir une stratégie foncière doit permettre de faire face à la rareté du foncier et à la surenchère des prix.
- **Améliorer la diversification du parc** : afin de répondre à tous les besoins locaux, il s'avère également nécessaire de varier l'offre de logement en termes de typologie et de financement du parc social.
- Le nombre de demandeurs de logements sociaux est en hausse et le niveau de tension fort, il s'avère par conséquent nécessaire d'**encourager le développement de l'offre locative sociale**, qui après un ralentissement de la production est de nouveau dynamique. Celle-ci s'explique notamment par la mise en place d'une subvention à la production du logement social et par l'obligation des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU de satisfaire à leurs exigences réglementaires.
- Enfin, **l'offre d'hébergement et de logement adaptés** devrait faire l'objet d'une attention particulière et être davantage pris en compte dans les réflexions futures.

2.6.5 Scénario démographique et besoins en logements

2.6.5.1 Plusieurs types de documents de planification et de programmation aux périmètres d'application différents

- SCOT Métropole Savoie approuvé en 2005 et dont la révision a été prescrite en 2014. Le secteur Nord correspond au bassin d'habitat de Grand Lac
- PLH de la CA du Lac du Bourget 2011 – 2017, approuvé en 2011, prorogé jusqu'à la fin janvier 2019 et nouvelle procédure de prorogation en cours pour échéance reportée à fin janvier 2020
- PLH de Grand Lac en cours d'élaboration : lancement de l'étude en avril 2017 et adoption prévue à la mi-2019
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019 sur le territoire de la Savoie
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016 sur le territoire de la Savoie
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018 et révisé pour la période 2015-2018 sur le territoire de la Savoie

2.6.5.2 Le SCOT (2005)

Construction neuve

- A l'échelle du SCOT : 1 500 logements / an
- A l'échelle du secteur Nord, correspondant au bassin d'habitat : 400 logements / an

Logement social

- Au moins 20% de LLS dans toutes opérations de plus de 5 000 m² de SHON
- 30% pour les communes présentant un déficit au regard de l'article 55 de la loi SRU

2.6.5.3 Le PLH de l'ex CALB

Calculs basés sur l'hypothèse de croissance démographique de 1,34% par an dans le PLH de l'ex CA du Lac du Bourget

Construction neuve

- 2 700 logements soit 450 logements par an sur la durée du PLH de la CA du Bourget

Logement social

Sur la durée du PLH de la CA du Bourget :

- 61% de la production totale
- 320 PLAI
- 790 PLUS
- 27 LCTS
- 108 LCS
- 405 logements en accession sociale

2.6.5.4 Le PLH Grand Lac 2019-2025

Construction neuve

- 5673 logements soit 946 logements par an sur la durée du PLH

Logement social

- 2495 logements sociaux à produire dont :
 - o Minimum 716 logements en PLAI
 - o Maximum 757 logements en PLS
 - o 1222 logements en PLUS

2.6.5.5 Le Schéma Départemental en faveur des personnes Handicapées

- Création de 10 places de FAM spécifique autisme
- Création de 10 places d'hébergement innovant pour personnes handicapées vieillissantes
- Création de 20 places de SAMSAH de coordination

2.6.5.6 Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées

- Création de 324 places adaptées supplémentaires d'ici 2016 dont 245 sur le bassin d'habitat Grand Lac et le nord du bassin d'habitat Chambéry-Bauges

2.6.5.7 Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018

- 1 aire de grand passage réalisée à Voglans sur le territoire de la CA Grand Lac sur 2 ha pour 100 places.

2.6.6 Orientations

2.6.6.1 Le SCOT

- Maitriser l'étalement urbain
- Promouvoir l'habitat intermédiaire
- Intervenir sur les secteurs préférentiels pour l'urbanisation (site de renouvellement urbain, pôles préférentiels d'urbanisation pour les 2 grandes agglomérations, développement des petites villes, pôles de service pour l'espace rural)
- Des sites d'urbanisation réservés à long terme
- Préparer les opérations d'urbanisme par une politique foncière active

2.6.6.2 PLH de l'ex CALB

- Développer le parc aidé familial de façon volontariste
- Apporter une réponse aux besoins des publics spécifiques
- Agir pour un habitat respectueux de l'environnement
- Diversifier spatialement l'offre nouvelle en habitat

2.6.6.3 Le PLH Grand Lac 2019-2025

- Accompagner le parcours résidentiel des habitants et l'accueil de nouveaux ménages grâce au développement d'une offre accessible et adaptée
- Favoriser une production de logements raisonnée dans une logique de maîtrise de la consommation foncière
- Agir sur le parc existant
- Répondre aux besoins des publics spécifiques
- Piloter la mise en œuvre du PLH et l'observation de l'habitat et du foncier

2.6.6.4 Le Schéma Départemental des Personnes Handicapées

- Améliorer et coordonner l'offre d'accompagnement à domicile
- Optimiser l'offre existante au service d'accompagnements globaux et individualisés

2.6.6.5 Le Schéma Départemental des Personnes Agées

- Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées en établissement et a domicile.

- Développer des réponses alternatives et innovantes pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

2.7 Le bassin d'habitat Maurienne

2.7.1 Composition du territoire

Le bassin d'habitat de la Maurienne se situe au sud de la Savoie et regroupe 56 communes réparties dans cinq intercommunalités depuis le 01/01/2017 :

- Sous bassin d'habitat de la Haute Maurienne
 - Communauté de communes de la Haute Maurienne Vanoise qui a fusionné avec Terra Modana au 01/01/2017
- Sous bassin d'habitat de la Moyenne Maurienne
 - Communauté de communes Cœur de Maurienne qui a fusionné avec la CC de l'Arvan pour former la 3CMA
 - Communauté de communes de la Vallée du Glandon ou CC du Canton de la Chambre
 - Communauté de communes Maurienne GALIBIER
 - Communauté de communes Porte de Maurienne

La Maurienne est couverte par les aires urbaines de St Jean de Maurienne et de Modane. Le périmètre du bassin d'habitat de la Maurienne correspond à celui du SCOT, de l'arrondissement de St Jean de Maurienne et du territoire Maurienne du Conseil Départemental.

2.7.2 Documents d'orientations et de planification

- Le SCOT Maurienne arrêté le 30 avril 2019
- Le PLH Cœur de Maurienne adopté en 2016, étendu aux 8 communes d'altitude de l'ex Communauté de Communes de l'Arvan par délibération du 28 mars 2019, nommé dorénavant PLH de la 3 CMA (CC Cœur de Maurienne Arvan).
- OPAH Cœur de Maurienne 2013-2016. La CC Cœur de Maurienne Arvan est conventionnée avec SOLIHA afin de maintenir le montage des dossiers après l'OPAH, ceci, pour les mêmes cibles.
- OPAH Secteurs St Michel et Modane 2012-2015
- PIG Grand Chantier 2018-2020 et conventions à signer par les communes touristiques concernant le logement des saisonniers
- Etude de la région sur les besoins en réhabilitation des logements saisonniers (PACT et SGC 02/2014)
- Besoins en logement Grand chantier Lyon Turin (mission grand chantier point d'étape au 11/05/2015)
- Etude CCCM relative à la lutte contre la vacance (PACT 2013)
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018
- Etude sur le logement et l'hébergement des saisonniers du tourisme en montagne, 2015, Région Rhône Alpes

2.7.3 Éléments de diagnostic

Démographie	
<ul style="list-style-type: none"> - -0,5% de variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013 - L'indice de jeunesse est de 0,8 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population qui représente 10% de la population du département - Une perte d'attractivité, avec un solde migratoire négatif - Des disparités au sein du bassin d'habitat où certaines communes connaissent tout de même une croissance démographique
Ménages	
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de ménages n'a pas évolué entre 2008 et 2013 - La taille moyenne des ménages est de 2,2 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui montre des signes réels de vieillissement de sa population - Des ménages aux revenus similaires du reste du département. A noter toutefois des revenus plus élevés pour les ménages du secteur de l'Arvan (activité touristique des Sybelles) et moins élevés que la moyenne départementale pour les ménages de la CC Porte de Maurienne
Economie	
<ul style="list-style-type: none"> - -1% de variation annuelle moyenne de l'emploi total au lieu de travail entre 2008 et 2013 - 43,8% des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence - Taux de chômage : 7% - 76% de l'emploi provient du secteur présentiel - 101 emplois proposés pour 100 actifs - Environ 2200 emplois liés au chantier du Lyon Turin durant son pic d'activité prévu sur la période 2021-2026 (dont 1650 seraient logés sur place selon les derniers scénarios) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique économique en baisse tandis que la dynamique de la Savoie est en hausse - Un taux de chômage plus faible que la moyenne départementale - un territoire équilibré entre vocation économique et vocation résidentiel - Une baisse importante des gains d'emplois dans les deux sphères d'activités - Mais un sujet de moyen terme lié au chantier du Lyon Turin

Parc de logements	
<ul style="list-style-type: none"> - 45% de résidences principales - 42% de résidences secondaires - 13% de logements vacants - 3,9% de croissance annuelle moyenne de logements vacants entre 2011 et 2015 	<ul style="list-style-type: none"> - Une part plus importante de résidences secondaires au sein du parc de logements du bassin d'habitat par rapport à l'échelle départementale
Le parc de logement inadapté	
<ul style="list-style-type: none"> - 4% des résidences principales appartiennent au PPPI 	<ul style="list-style-type: none"> - 15% du PPPI savoyard concentré sur le bassin d'habitat
Construction neuve	
<ul style="list-style-type: none"> - 6,2 logements autorisés en moyenne par an pour 1000 habitants - 58% de la production est consacrée à l'individuel 	<ul style="list-style-type: none"> - dynamique de construction neuve inférieure à celle constatée à l'échelle départementale - Une construction neuve qui s'oriente davantage vers les logements individuels
Marché de l'accession	
	<ul style="list-style-type: none"> - Un marché de la promotion immobilière absente - Des prix du marché de la revente aux niveaux très hétérogènes, allant d'un extrême à l'autre de la fourchette des prix en Savoie - Un marché qui attire majoritairement des ménages âgés entre 31 et 50 ans
Marché locatif privé	
<ul style="list-style-type: none"> - Loyer moyen hors charges : 8,1€/m² par mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Un marché locatif privé restreint - des niveaux de loyers plutôt inférieurs à la moyenne départementale

Parc social et niveau de tension	
<ul style="list-style-type: none"> - 15% de logements locatifs sociaux - 1% de logements sociaux construits depuis 2010 - 99% de LLS PLUS - 1,4 demande pour 1 attribution - Un taux de vacance élevé de 12% 	<ul style="list-style-type: none"> - un taux de logements sociaux proche de celui constaté à l'échelle départementale - Un parc social majoritairement constitué de T3 et T4 alors que la demande porte essentiellement sur des T2 - Une plus faible tension que le reste du parc de logements locatif social de la Savoie
Publics spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> - 97 logements et 3 places réservées à l'hébergement - 118 places ouvertes pour 575 places autorisées dédiées aux personnes âgées - 10 places à créer en aire d'accueil des gens du voyage 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre limitée en accueil permanent des personnes handicapées

2.7.4 Enjeux

Le bassin d'habitat Maurienne se distingue par une vocation touristique marquée, avec la présence de nombreuses stations de sports d'hiver. Il se caractérise par conséquent par une présence importante de résidences secondaires et de nombreux saisonniers. Il est à signaler plusieurs pôles de services actifs, dont celui de Saint Jean de Maurienne comportant des offres dans le domaine de la santé, la formation, l'enseignement supérieur, la culture le commerce, sans oublier le projet de gare internationale.

Ce bassin présente un relatif équilibre entre vocation économique et vocation résidentielle, mais il fait face à une perte de dynamique sur le plan démographique et surtout économique. Cependant, la montée en puissance du chantier ferroviaire du Lyon-Turin devrait permettre de générer des activités et ainsi l'arrivée d'actifs qu'il est nécessaire de continuer à anticiper, tout en restant vigilant au caractère provisoire des besoins.

- Compte tenu du contexte territorial, l'enjeu réside premièrement en une **adaptation de l'offre de logement et sa réhabilitation**. Le parc (privé et public) est composé de grands logements qui ne correspondent pas à la demande, ce qui entraîne une augmentation du nombre de logements vacants. Le parc vieillissant et la part du parc privé potentiellement indigne appelle également à une vigilance à avoir quant au maintien de la qualité et de l'attractivité du parc existant dans le temps.
- Le contexte spécifique des stations de sports d'hiver entraîne une importante augmentation des prix. De fait, les résidents permanents et certains saisonniers rencontrent des difficultés à se loger sur le bassin d'habitat. L'enjeu consiste au **soutien du développement du parc locatif privé**. Actuellement, le parc locatif privé bénéficie de prix relativement bas. La diversification du financement du parc social permettrait de mieux répondre à la demande des ménages aux revenus limités. Par ailleurs, des actions de rénovation et d'adaptation permettrait de rendre certains ensembles du parc public plus attractifs au regard de la vacance constatée.

Développer des **solutions d'hébergement « de moyen terme »** pour répondre aux besoins des entreprises du Lyon Turin, en valorisant au maximum l'existant (division en volume, location de chambres / meublés...), tout en pensant à la vocation à long terme de cette offre particulière. A ce titre l'animation du PIG Grand Chantier dédié à cette problématique sera essentielle. Afin de répondre à l'hébergement des salariés, le parti pris du PIG consiste à s'appuyer sur le parc privé de logements existants en Maurienne en remettant sur le marché une partie du parc vacant, via la mise en place de dispositifs incitatifs envers les propriétaires privés. D'autre part, il s'agit de mobiliser également le parc public de logements sociaux. Cette seconde solution pourrait couvrir plus d'un quart des besoins d'hébergement sous réserve d'intervenir en rouvrant certains bâtiments aujourd'hui fermés, ou en requalifiant et modernisant ce parc.

- Au regard de l'évolution du nombre de résidences secondaires, la production nouvelle doit **être priorisée sur les résidences principales**.

- Enfin, au regard de la dynamique globale du territoire, il apparaît important d'inscrire la **politique d'habitat comme un facteur d'attractivité** globale du territoire.

2.7.5 Scénario démographique et besoins en logements

2.7.5.1 Plusieurs types de documents de planification et de programmation aux périmètres d'application différents

- Le SCOT Maurienne arrêté le 30 avril 2019
- Le PLH Cœur de Maurienne adopté en 2016, étendu le 28/03/2019 aux 8 communes d'altitude de l'ex Communauté de Communes de l'Arvan, nommé dorénavant PLH de la 3 CMA (CC Cœur de Maurienne Arvan).
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019 sur le territoire de la Savoie
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016, sur le territoire de la Savoie
- OPAH Cœur de Maurienne 2013-2016. La CC Cœur de Maurienne Arvan est conventionnée avec SOLIHA afin de maintenir le montage des dossiers après l'OPAH, ceci, pour les mêmes cibles.
- Etude sur le logement et l'hébergement des saisonniers du tourisme en montagne, 2015, Région Rhône Alpes
- PIG Grand Chantier 2018-2020
- Conventions à signer par les communes touristiques concernant le logement des saisonniers

2.7.5.2 Le SCOT

Objectif sur la base prévisionnelle de 45 800 habitants à échéance 2030

Construction neuve

- Objectif provisoire de 380 logements par an sur la période 2016-2030

Logement social

Le SCOT Maurienne fixe des objectifs de production de LLS variables, en fonction des EPCI et de l'armature urbaine retenue :

- Maintien du taux de 20% des résidences principales pour certains pôles de vie majeurs
- Prescription au cas par cas pour certaines communes bourgs ou villages

2.7.5.3 **Le PLH**

Les objectifs assignés concernent les 8 communes de vallée de l'ex Communauté de Communes Cœur de Maurienne, et les 8 communes touristiques du secteur de l'Arvan.

Construction neuve

- 35 logements par an en construction nouvelle, soit 214 nouveaux logements sur 6 ans, dont 194 en accession.
- 15 créations/an de logements en offre nouvelle au titre du renouvellement urbain, soit 90 logements sur 6 ans.

Logement social

- 20 LLS sur 6 ans en construction nouvelle,
- 60 LLS sur 6 ans en reconquête du parc vacant,
- 30 logements sur 6 ans fléchés vers l'accès sociale, également par mobilisation du parc existant.

Lutte contre les logements vacants

- 20 logements vacants par an reconquis, soit 120 logements sur 6 ans.

2.7.5.4 **Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées**

- Création de 10 places de FAM spécifique autisme
- Création de 10 places d'hébergement innovant pour personnes handicapées vieillissantes
- Création de 20 places de SAMSAH de coordination

2.7.5.5 **Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées**

- Création de 324 places adaptées supplémentaires d'ici 2016 dont 17 sur le bassin d'habitat Maurienne

2.7.5.6 **Etude sur le logement et l'hébergement des saisonniers du tourisme en montagne**

- Un objectif de réhabilitation de 1 000 logements a été arrêté à l'échelle de la Savoie. Sur le bassin d'habitat, la question porte plus sur la réhabilitation du parc existant plutôt que sur le développement de l'offre. Par ailleurs, sur le reste de la région un besoin de 1500 places supplémentaires a été relevé.

2.7.5.7 **Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage**

- Création d'une aire d'accueil de 10 places

2.7.6 **Orientations**

2.7.6.1 **Le SCOT**

- Affirmer et structurer une armature urbaine multipolarisée
- Décliner par secteur l'ambition démographique et résidentielle du territoire
- Promouvoir un urbanisme privilégiant le renouvellement urbain, économisant le foncier et participant à la transition énergétique

2.7.6.2 **Le PLH**

- Retrouver une croissance démographique en lien avec l'économie locale et les atouts touristiques du territoire
- Organiser la réponse aux besoins du grand chantier
- Poursuivre l'engagement en faveur d'une réponse adaptée aux ménages fragilisés
- Une gouvernance animée et adaptée au bassin d'habitat

2.7.6.3 **Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées**

- Améliorer et coordonner l'offre d'accompagnement à domicile
- Optimiser l'offre existante au service d'accompagnements globaux et individualisés

2.7.6.4 **Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées**

- Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées en établissement et a domicile.
- Développer des réponses alternatives et innovantes pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

2.8 Le bassin d'habitat Tarentaise

2.8.1 Composition du territoire

Le bassin d'habitat de la Tarentaise se situe à l'est de la Savoie. Il regroupe 35 communes, membres des 5 intercommunalités suivantes :

- Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise
- Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche
- Communauté de Communes Haute Tarentaise
- Communauté de Communes Les Versants d'Aime

Ce territoire est sous l'influence de 3 aires urbaines et de 4 unités urbaines.

2.8.2 Documents d'orientations et de planification

- Le SCOT Tarentaise approuvé en 2017 qui englobe l'intégralité du bassin d'habitat
- Le PLH Cœur de Tarentaise, adopté en 2015, qui s'applique au seul EPCI Cœur de Tarentaise
- OPAH APTV 2010-2016 (H & D)
- OPAH Cœur de Tarentaise copropriétés dégradées et amélioration en cours
- Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018
- Etude de la Région sur les besoins en réhabilitation des logements saisonniers (PACT et SGC 02/2014)
- Etude sur le logement et l'hébergement des saisonniers du tourisme en montagne, 2015, Région Rhône Alpes
- Convention à signer entre les communes touristiques et l'Etat dans le cadre de la Loi Montagne 2 pour le logement des travailleurs saisonniers
- Plateforme de Rénovation Energétique Coach Renov'

2.8.3 Éléments de diagnostic

Démographie	
<ul style="list-style-type: none"> - +0,1% de variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013 - L'indice de jeunesse est de 1,2 	<ul style="list-style-type: none"> - une faible dynamique démographique sur la période considérée 2008-2013 - Une population qui représente 12% de la population du département - Une croissance démographique est due exclusivement au solde naturel
Ménages	
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de ménages a évolué de 1,0% entre 2008 et 2013 - La taille moyenne des ménages est de 2,16 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Des ménages plus petits qu'à l'échelle de la Savoie avec un taux plus élevé de personnes seules - Des ménages de 36-50 ans plus nombreux qu'à l'échelle départementale et de moins de 20 ans, moins présents - Des niveaux de revenus similaires aux moyennes départementales mais qui masque des disparités entre les communes
Economie	
<ul style="list-style-type: none"> - +0,2% de variation annuelle moyenne de l'emploi total au lieu de travail entre 2008 et 2013 - 60,7% des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence - Taux de chômage : 4,6% - 85% de l'emploi provient du secteur présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> - une dynamique de développement économique faible - Un nombre d'emplois au lieu de travail plus élevé que la moyenne départementale - Un taux de chômage est bien moins important qu'à l'échelle savoyarde
Parc de logements	
<ul style="list-style-type: none"> - 31% de résidences principales - 66% de résidences secondaires - 4% de logements vacants - -0,15% de croissance annuelle moyenne de logements vacants entre 2011 et 2015 	<ul style="list-style-type: none"> - Une situation atypique avec la présence massive de résidences secondaires liée aux stations de sports d'hiver - Un parc de résidences

	<p>principales majoritairement occupé par des propriétaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parc de résidences principales relativement récent - Un taux de vacance à pondérer sur les pôles urbains (Moutiers, Bourg Saint Maurice) où les enjeux de remise sur le marché du parc privé et public demeure importants.
Le parc de logement inadapté	
<ul style="list-style-type: none"> - 3% des résidences principales appartiennent au PPPI 	<ul style="list-style-type: none"> - 13% du PPPI savoyard concentré sur le bassin d'habitat - Un parc privé potentiellement indigne d'abord concentré dans les communes de l'ouest du bassin d'habitat
Construction neuve	
<ul style="list-style-type: none"> - Les nombre de logements autorisés représentent 20% de l'ensemble des logements autorisés de la Savoie 	<ul style="list-style-type: none"> - Un maintien du niveau des prix moyen au m² des terrains, qui demeure supérieur à la moyenne savoyarde
Marché de l'accession	
<ul style="list-style-type: none"> - Les prix de la revente sont parmi les plus élevés de la Savoie, notamment dans les stations de sports d'hiver et peuvent atteindre 4000€ du m² en 2017 contre 1 600€ en bas de vallée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un marché de la promotion immobilière est porté par le collectif - Des prix très élevés en station tant sur le marché de la promotion immobilière que de la revente et plus modérés en bas de vallée
Marché locatif privé	
<ul style="list-style-type: none"> - Loyer moyen hors charges : 13,1€/m² par mois - Une disparité entre les prix du m² en station très élevés (44€/m²/mois) en comparaison des prix en bas de vallée (10 à 13€) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc locatif privé restreint, mais cher

Parc social et niveau de tension	
<ul style="list-style-type: none"> - 17% de logements locatifs sociaux - 97% de LLS en collectif - 10% de PLS - 2% d'augmentation du nombre de demandeurs entre 2014 et 2015 - 2,6 demandes pour 1 attribution 	<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de LLS identique à celui constaté à l'échelle départementale - Une dynamique de production qui faiblit depuis les années 2000 - Une surreprésentation de petits logements sociaux par rapport à l'échelle départementale - Un nombre de demandeurs en augmentation par rapport à l'année précédente mais qui reste inférieure à celle constatée à l'échelle savoyarde - Un parc social relativement tendu, équivalent au reste du parc de logement locatif social de la Savoie, mais avec un niveau de tension et de vacance radicalement plus marqué sur les secteurs d'altitude que dans le bas de la vallée
Publics spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Un taux d'équipement de 113 pour 1000 personnes âgées en 2006 - 10 places créées pour une aire d'accueil des gens du voyage 	<ul style="list-style-type: none"> - Un besoin pour des personnes isolées, en grande difficulté d'insertion sociale identifié - Un besoin en matière de logement des actifs saisonniers identifié

2.8.4 Enjeux

La présence de nombreuses stations de sports d'hiver fait du bassin d'habitat Tarentaise un territoire atypique. Il concentre une offre d'emploi importante, en lien avec les activités des stations mais est peu attractif en termes démographique. En termes de logement, l'activité touristique en station engendre d'importants écarts entre le bas de la vallée et les stations en termes de prix d'accession et de location.

La considération de cette spécificité se révèle être l'enjeu fort de ce territoire en termes de logement et d'habitat :

- Le parc de résidences principales développé principalement dans les années 1970, s'avère relativement récent, pourtant la situation doit appeler à la **vigilance**. Les logements ne sont pas très anciens mais la question **de leur qualité et de leur durabilité** vis-à-vis de leur exposition aux contraintes climatiques sévères ainsi que de **leur adaptabilité aux usages actuels** demeurent des questions importantes. Un **parc privé potentiellement indigne identifié** dans les communes à l'ouest du bassin d'habitat est également **à surveiller**.
- **Les prix de marché de l'immobilier s'avèrent très élevés en station** du fait de l'activité touristique, de ce fait la **question du logement des saisonniers** se pose. La dynamique de production de logement social s'essouffle depuis les années 2000 alors que celui-ci permet de loger une partie des actifs saisonniers. La mobilisation du parc vacant et une diversification du mode de financement du logement social permettrait de faciliter le logement de ce type de population.
- Enfin, le bassin de la Tarentaise apparaît faiblement doté **en offre d'hébergement et de logement adapté**. Si cela n'est pas surprenant compte tenu du caractère rural/montagnard du territoire, ce secteur devrait être davantage pris en compte dans les réflexions futures.
- Le taux de vacance est deux fois moindre qu'à l'échelle départementale. Il traduit une tension du marché immobilier et peut générer localement des difficultés à se loger convenablement pour les ménages aux ressources insuffisantes.

2.8.5 Scénario démographique et besoins en logements

2.8.5.1 Plusieurs types de documents de planification et de programmation aux périmètres d'application différents

- Le SCOT Tarentaise approuvé en 2017 qui englobe l'intégralité du bassin d'habitat
- Le PLH Cœur de Tarentaise, adopté en 2015, qui s'applique au seul EPCI Cœur de Tarentaise
- Le Schéma départemental en faveur des Personnes Handicapées 2014-2019 sur le territoire de la Savoie
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018 et révisé pour la période 2015-2018 sur le territoire de la Savoie
- Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées 2011-2016, sur le territoire de la Savoie
- Etude sur le logement et l'hébergement des saisonniers du tourisme en montagne, 2015, Région Rhône Alpes
- Convention à signer entre les communes touristiques et l'Etat dans le cadre de la Loi Montagne 2 pour le logement des travailleurs saisonniers
- Plateforme de Rénovation Energétique Coach Renov'

2.8.5.2 Le SCOT

Calculs basé sur une croissance démographique de 0,45%/an sur 15 ans pour atteindre une population de 56 000 habitants à l'horizon 2030

Construction neuve

- Production de 350 à 400 logements neufs par an

Logement social

- Production de 50 à 60 LLS/an

2.8.5.3 Le PLH

Le PLH Cœur de Tarentaise ne couvre que le seul périmètre de l'EPCI Cœur de Tarentaise.

Construction neuve et logement social

- 324 logements sur 6 ans en production neuve, soit 54 logements par an, dont entre 33 et 44 LLS et 20 logements en accession sociale sur 6 ans
- S'ajoutent la création d'un foyer de 50 logements sur 6 ans pour les saisonniers à Val Thorens

Mobilisation du parc existant

- 62 logements sur 6 ans en mobilisation du parc existant, soit 10 logements par an

Soit un objectif total de 386 logements sur 6 ans, soit 64 logements par an

2.8.5.4 Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées

- Création de 10 places de FAM spécifique autisme
- Création de 10 places d'hébergement innovant pour personnes handicapées vieillissantes
- Création de 20 places de SAMSAH de coordination

2.8.5.5 Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées

- Création de 324 places adaptées supplémentaires d'ici 2016 dont 54 sur le bassin d'habitat Tarentaise

2.8.5.6 Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage

- Une aire d'accueil de 10 places réalisée en 2014

2.8.5.7 Etude sur le logement et l'hébergement des saisonniers du tourisme en montagne

- Un objectif de réhabilitation de 1 000 logements a été arrêté à l'échelle de la Savoie. Sur le bassin d'habitat, la question porte plus sur la réhabilitation du parc existant plutôt que sur le développement de l'offre. Par ailleurs, sur le reste de la région un besoin de 1500 places supplémentaires a été relevé.

2.8.6 Orientations

2.8.6.1 Le SCOT

- Structurer le territoire pour garantir ses interdépendances et complémentarités
- Offrir des logements pour tous
- Favoriser la qualité urbaine : protéger et valoriser le patrimoine bâti

2.8.6.2 Le PLH

- Améliorer, requalifier et diversifier l'offre
- Mettre en œuvre des outils et des stratégies foncières en faveur des objectifs habitat
- Développer des solutions adaptées aux besoins spécifiques

2.8.6.3 Le Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées

- Améliorer et coordonner l'offre d'accompagnement à domicile
- Optimiser l'offre existante au service d'accompagnements globaux et individualisés

2.8.6.4 Le Schéma Départemental pour les Personnes Agées

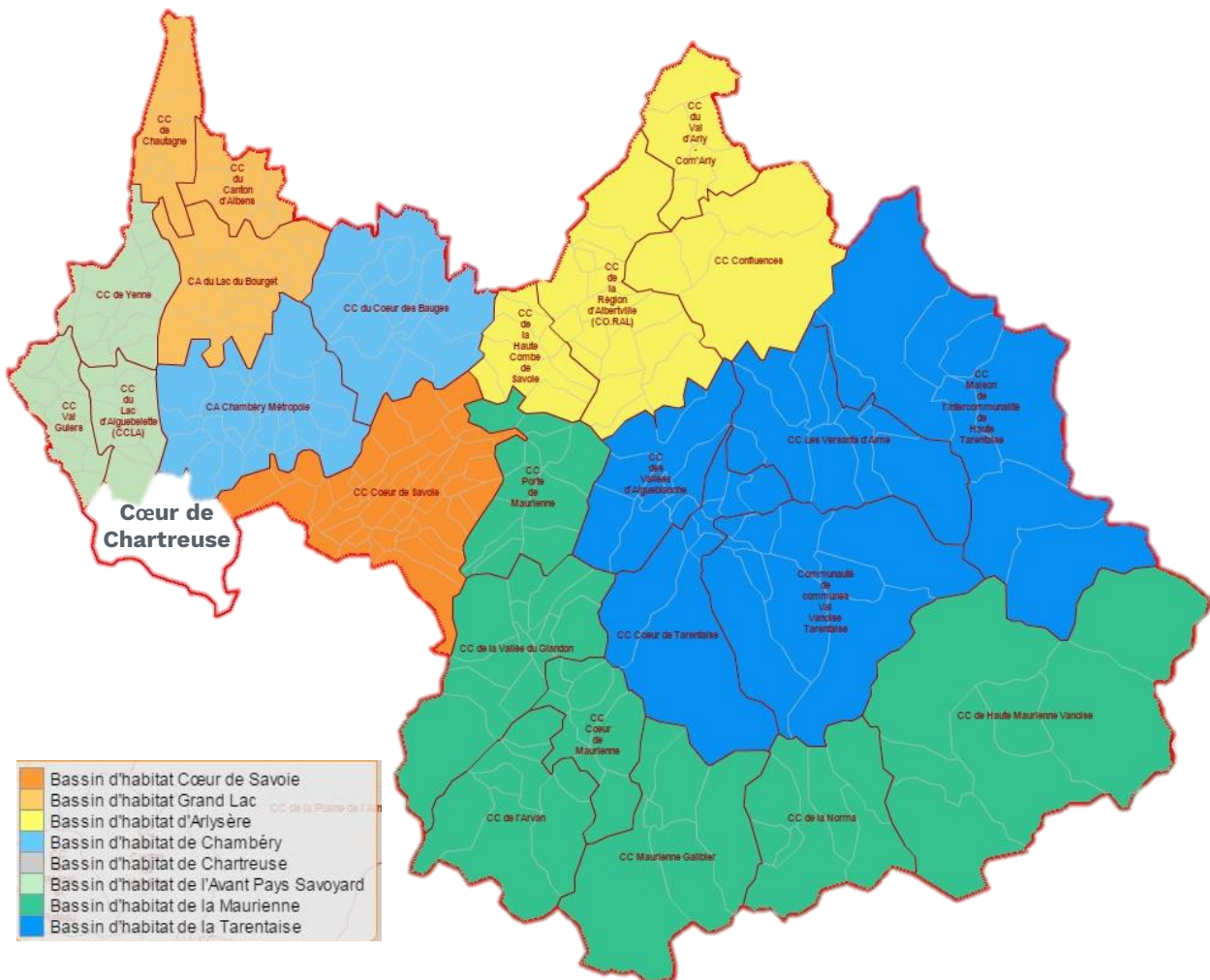
- Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées en établissement et a domicile.
- Développer des réponses alternatives et innovantes pour les personnes âgées en perte d'autonomie.



3. Les besoins en logements

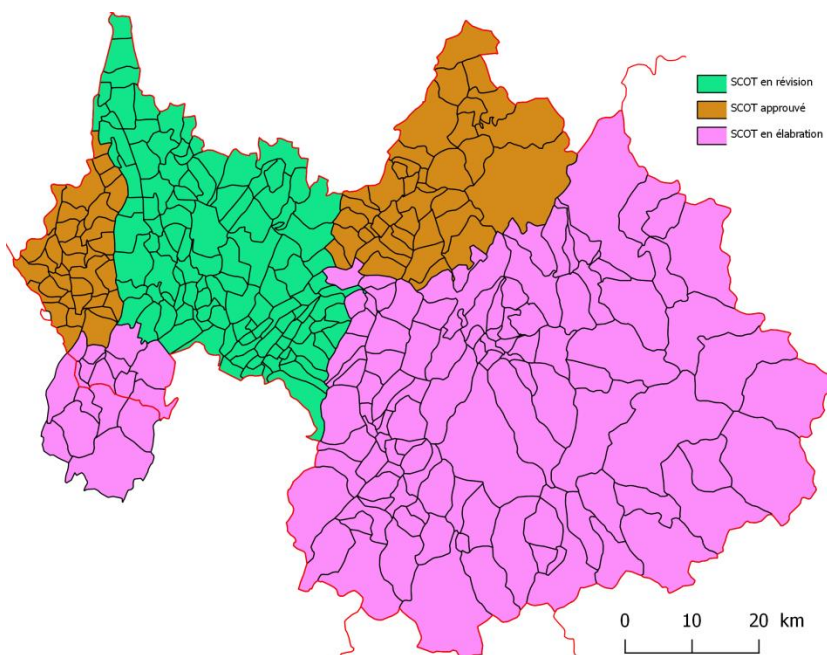
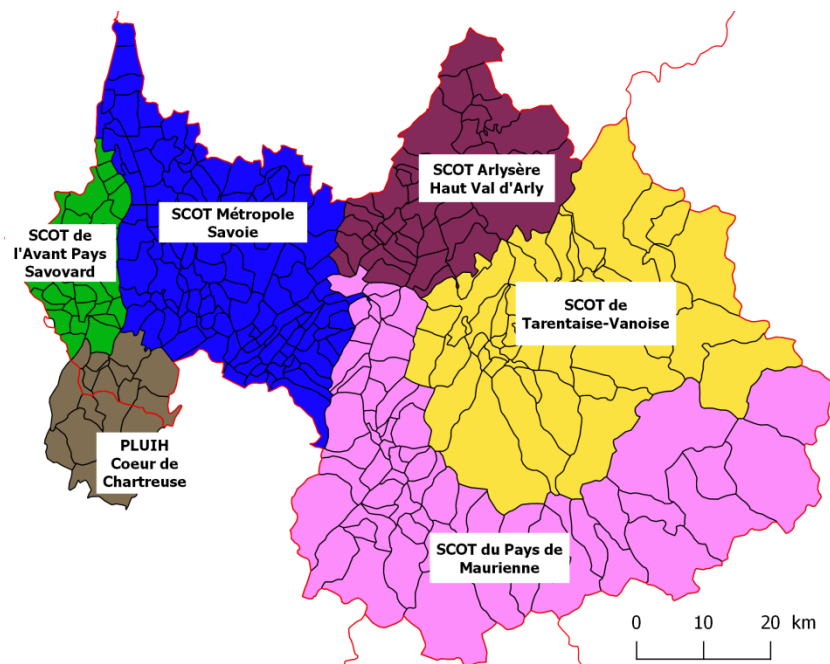
3.1 Présentation générale des périmètres de documents de planification

3.1.1 Rappel du découpage de la Savoie

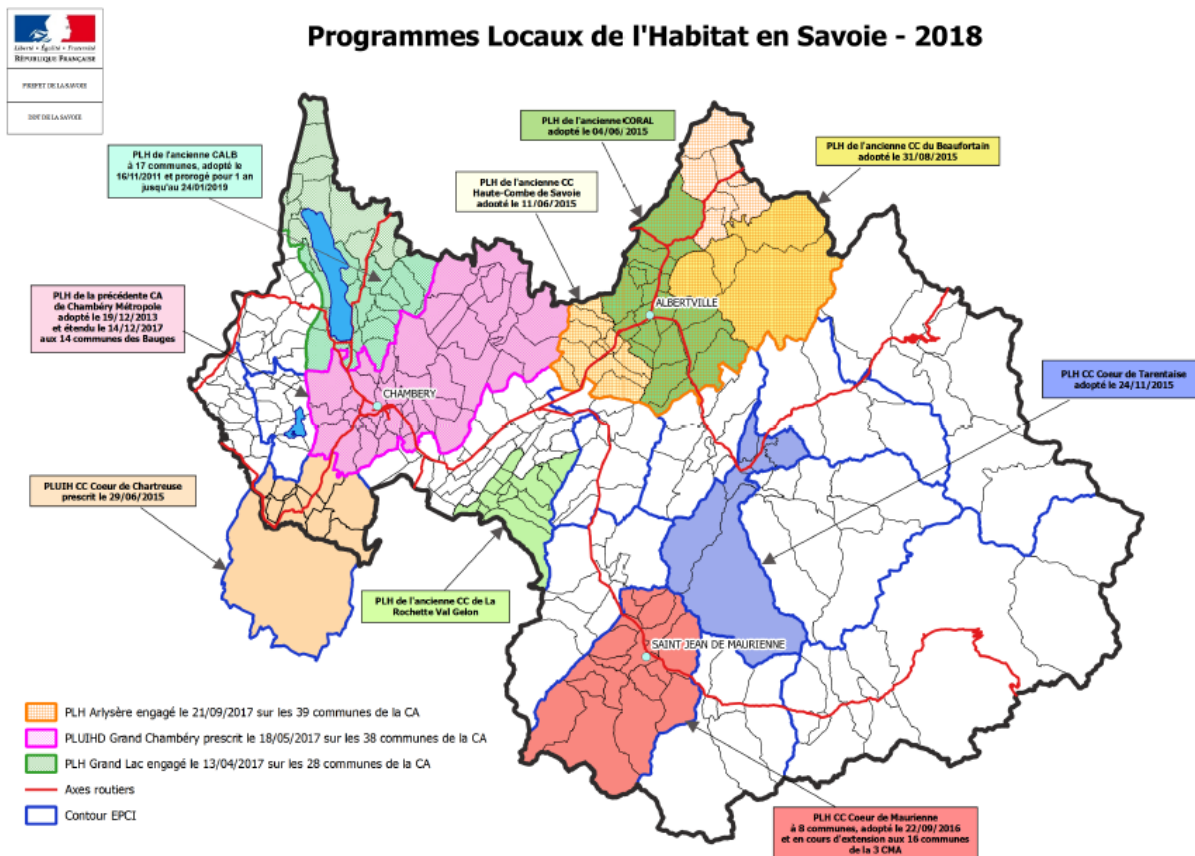


NR : les EPCI présentés correspondent à la situation administrative antérieure au 01/01/2017. Depuis la mise en œuvre de la loi Notre et du SDCI, les regroupements/fusions d'EPCI ont impacté cette géographie administrative.

3.1.2 Les SCOT en vigueur



3.1.3 Les PLH en vigueur



3.2 Les besoins en logement à l'échelle de la Savoie

Une synthèse des besoins en logements à l'échelle du département est ici présentée, à partir des objectifs connus à ce jour dans les documents de planification (SCOT, PLH ou PLUI valant PLH). Attention, les périmètres des bassins d'habitat du PDH2 ne recouvrent pas forcément ceux du PDH1. La comparaison des besoins est donc à interpréter avec précaution.

Si les documents de planification ont des horizons temporels différents, les chiffres présentés ci-dessous sont exprimés en besoin annuel. Ainsi, à avril 2018, il est évalué la nécessaire production de **3060 logements par an** pour répondre aux objectifs de développement des différents bassins d'habitat.

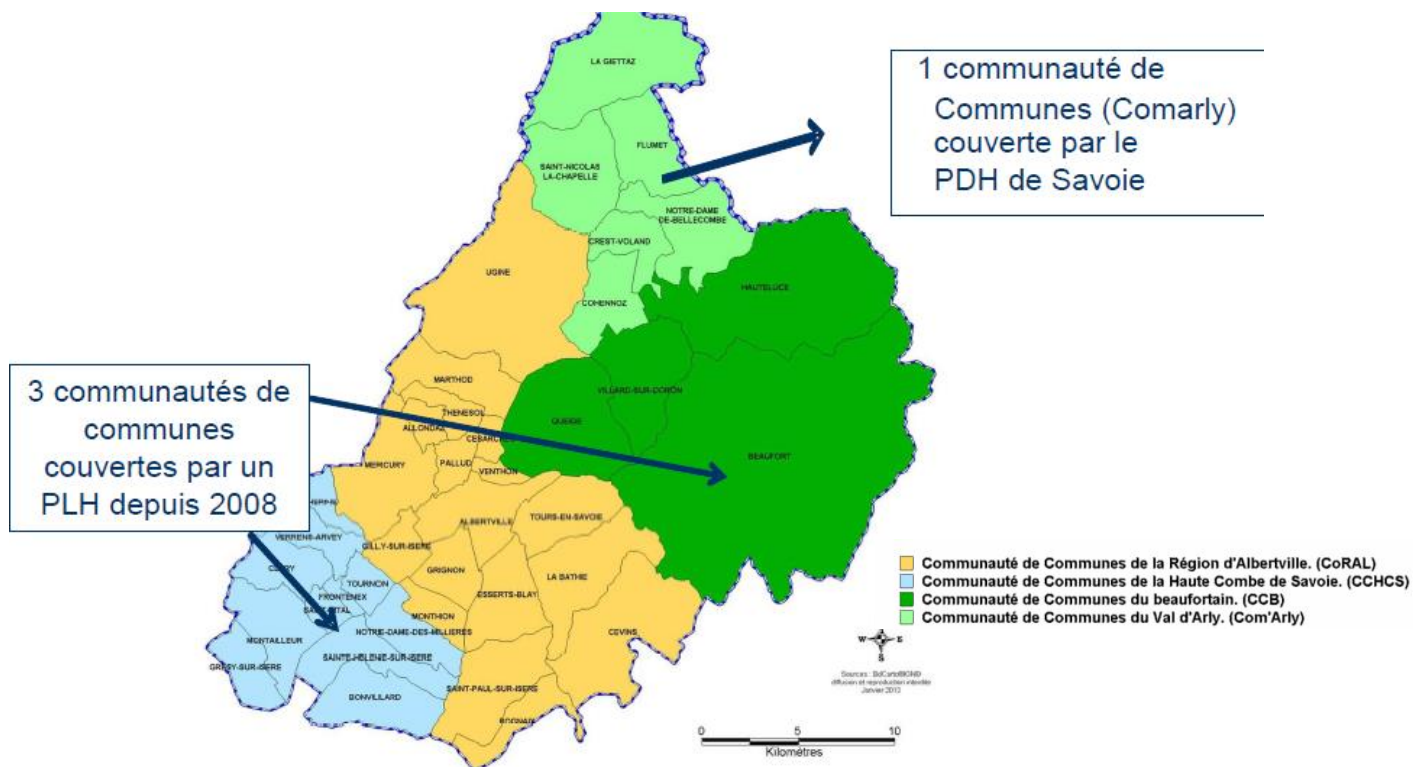
Les besoins en logement affichés ne concernent que la production neuve, hors mobilisation du parc vacant remis sur le marché	PDH 1			SCOT		PLH		PDH 2
	TOTAL logements	Dont LLS	Dont AS*	TOTAL logements	LLS	TOTAL logements	Dont LLS	
Bassin d'habitat d'Arllysère	NR	117 <i>(ce besoin exclut celui du secteur du Haut Val d'Arly)</i>		540		513 <i>(ce besoin exclut celui du secteur du Haut Val d'Arly)</i>	40 à 45 <i>(ce besoin exclut celui du secteur du Haut Val d'Arly)</i>	540
Bassin d'habitat de l'Avant Pays Savoyard	275 <i>(sont inclus les besoins en logements des 10 communes de l'actuel BH de Chartreuse)</i>			216	43			216
Bassin d'habitat Chambéry	1298	315	315	1500		1235 <i>(selon le besoin évalué par le prochain PLUIHD)</i>	189	1500
Bassin d'habitat Cœur de Savoie	415 <i>(à considérer hors besoins du secteur de l'ex CC la Rochette-Val Gelon)</i>				62 <i>(ce besoin ne concerne que le seul secteur de l'ex LRVG)</i>	12		
Bassin d'habitat Grand Lac	152 <i>(ce besoin se limite aux seuls secteurs de l'Albanais et de la Chautagne, hors ex CALB)</i>				946 <i>(selon le besoin évalué dans le prochain PLH élargi)</i>	185		
Bassin d'habitat de Chartreuse	NR			24		24		24
Bassin d'habitat de la Maurienne	122 <i>(ne concernent que le secteur de Porte de Maurienne et ex CC Cœur de Maurienne. Il n'avait pas été défini d'objectifs pour le restant de la moyenne et haute Maurienne)</i>			380		50		380
Bassin d'habitat de la Tarentaise	NR			400		64 <i>(programmation limitée au seul secteur de Cœur de Tarentaise)</i>		400
SAVOIE	2337			3060		2894	431	3060

*Accession Sociale

3.3 Présentation par bassin d'habitat

3.3.1 Bassin d'habitat d'Arlysère

3.3.1.1 Géographie intercommunale



Source : Diagnostic PLH Arlysère, 2015

A compter du 1^{er} janvier 2017, les quatre Communautés de Communes (la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (CO.RAL), la Communauté de Communes du Beaufortain (CCB), la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS) et la Communauté de Communes Com'Arly) ont fusionné pour former la Communauté d'Agglomération Arlysère.

3.3.1.2 SCOT

✓ **Avancement**

- SCOT prescrit le 05/11/07
- Approuvé le 09/05/12

✓ **Objectifs de production de logements**

- ✓ Hypothèse de croissance démographique est d'accueillir 8000 habitants supplémentaires en 10 ans, à l'horizon 2022, soit une croissance démographique de 1,30% par an.
- Construction neuve :
- Production d'environ 5.400 logements sur la durée du SCOT
- Logement social : dimensionner le parc social locatif à 15% des objectifs de l'offre nouvelle

- ✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**
- Favoriser le renouvellement urbain, la densification et maîtriser les extensions urbaines
- Croissance et diversification de l'offre de logement
- Une répartition équilibrée de l'habitat
- Un habitat diversifié pour répondre aux besoins généraux et aux besoins des populations spécifiques

3.3.1.3 PLH

- ✓ **Avancement**
- PLH adopté par les ex CORAL, CCHCS et CCB à la mi-mai 2015
- Diagnostic commun traité également du Val d'Arly
- Les 3 PLH en vigueur sont en révision pour élaborer un PLH unique couvrant les 4 ex communautés de communes. Ce prochain PLH viendra se substituer aux PLH en cours. Son adoption est prévue en fin d'année 2018 ou début d'année 2019.

- ✓ **Objectifs de production de logements**
- *Construction neuve :*

Logement social : (en construction neuve et en acquisition-amélioration dans le parc ancien)

- programmation globale à l'échelle des ex CORAL, CCHCS et CCB d'un objectif de production de logements locatifs aidés se situant entre 243 et 268 logements sur 6 ans, soit 40 à 45 logements locatifs sociaux par an (hors secteur Val d'Arly).
- Accession sociale : Sur la durée des PLH les ex CORAL, CCHCS et CCB, produire entre 150 et 210 logements en accession aidée neuve (soit moins de 10% des objectifs globaux théoriques SCOT)

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

Renforcer l'attractivité et valoriser le parc existant, adapter les logements au vieillissement

- Poursuivre et renforcer l'amélioration du parc privé ancien
- Poursuivre l'amélioration du parc locatif public
- Prendre en compte les besoins d'adaptation des logements au vieillissement des occupants

Mobiliser le parc vacant

- Analyser la vacance et définir les cibles prioritaires d'intervention
- Faciliter la mobilisation du parc vacant par les primo-accédants
- Soutenir des opérations mixtes en acquisition-amélioration

Accompagner les collectivités et les projets logements

Orienter la production neuve de logements en cohérence avec les objectifs du SCOT mais aussi en tenant compte aussi de la réalité des besoins en logements du territoire

Poursuivre et améliorer la prise en compte des besoins des publics spécifiques

3.3.2 Bassin d'habitat de l'Avant Pays Savoyard

3.3.2.1 SCOT

✓ **Avancement**

- Prescrit le 22/05/2006
- Approuvé le 30/06/2015

✓ **Objectifs de production de logements**

- Hypothèse de croissance démographique est de 1,3% /an sur 20 ans générant 7000 habitants supplémentaires à l'horizon 2035.
- Construction neuve : près de 4 330 logements à produire en 20 ans
 - Le court terme (2013 - 2018) : sur la durée du PLH (1 468 logements) soit 245 logements/an
 - Moyen terme (2019-2024) : sur la durée d'un PLH soit 1 891 logements, soit 315 logements/an
 - Long terme (2025-2030) : 375 logements/an
- Logements locatifs sociaux : 20% de logements locatifs sociaux minimum parmi les 4330 logements à produire sur 20 ans. Ceci correspond à 865 LLS soit 43 LLS par an.

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Une production de logements donnant corps aux capacités d'accueil communales (2013 – 2030)
- Une répartition géographique équilibrée du parc résidentiel social

3.3.2.2 PLH

✓ **Avancement**

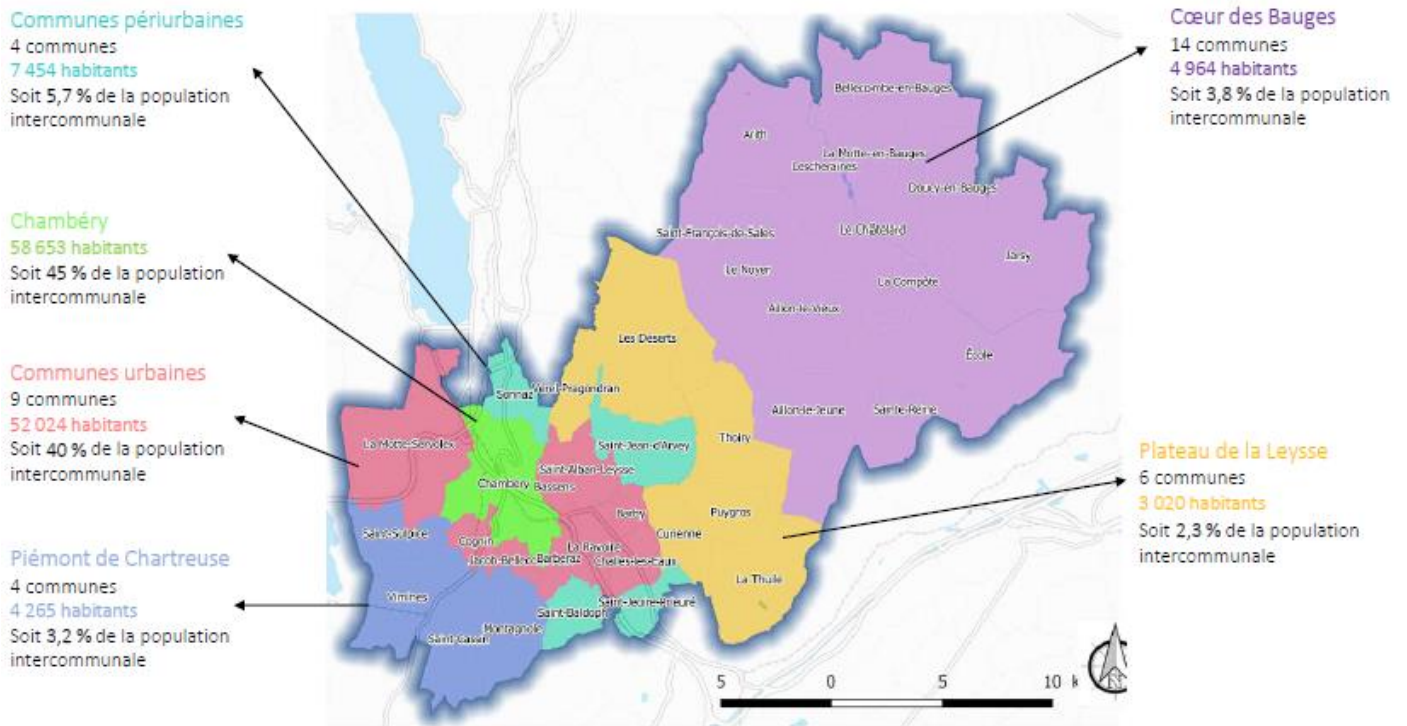
- 3 projets de PLH sur les CC de Yenne, du Lac d'Aiguebelette et Val Guiers pourraient être engagés sur les 3 EPCI.
- Une étude habitat, pour préfiguration éventuelle de PLH, est en réflexion

✓ **Objectifs de production de logements**

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

3.3.3 Bassin d'habitat Chambéry-Bauges

3.3.3.1 Géographie intercommunale

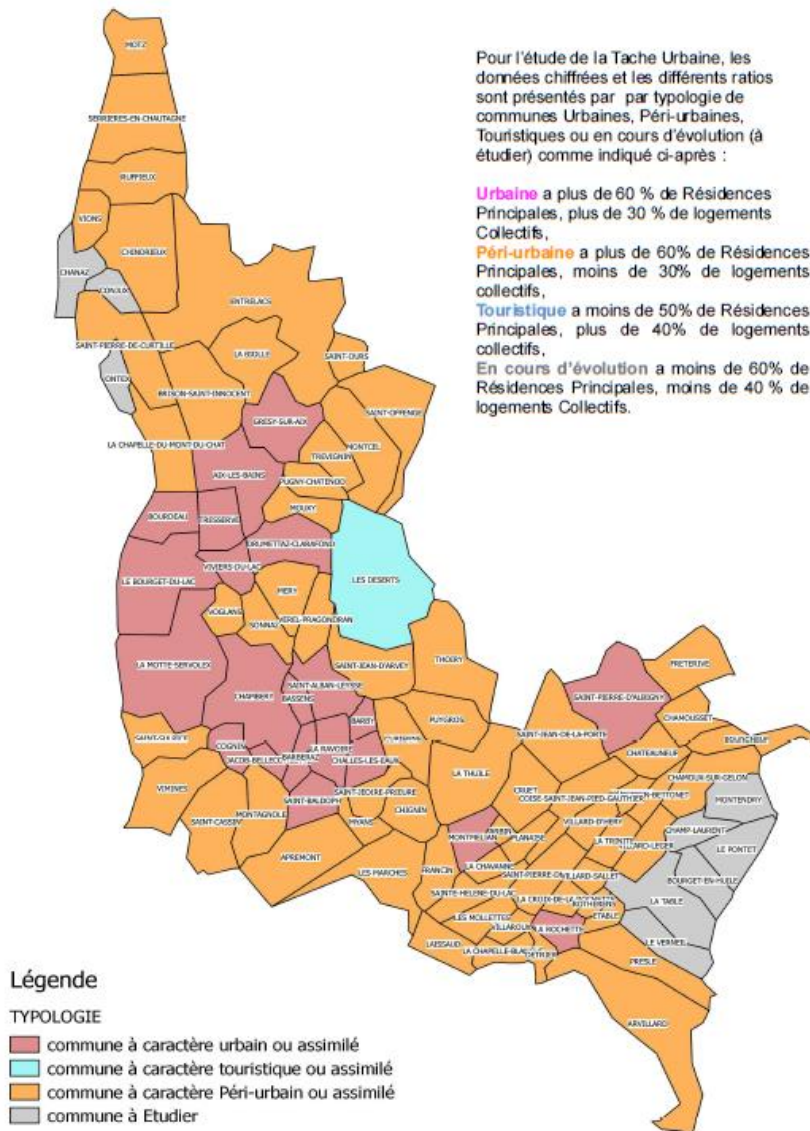


Diagnostic stratégique de Chambéry métropole - Cœur des Bauges | Volet Habitat du PLUHD

4

Source : Volet PLH Diagnostic Démographie et Habitat, version de travail 31/07/17

Une consommation d'espace différenciée par type de commune



3.3.3.2 SCOT

✓ **Avancement**

- SCOT Métropole Savoie approuvé en 2005
- Révision du SCOT prescrite le 06.12.2014

✓ **Objectifs de production de logements**

Construction neuve :

- A l'échelle du SCOT : 1 500 logements / an
- A l'échelle du secteur Centre limité au seul périmètre de l'ex CA Chambéry Métropole: 750 logements / an

Logement social :

- Au moins 20% de LLS dans toutes opérations de plus de 5 000 m² de SHON
- 30% pour les communes présentant un déficit au regard de l'article 55 de la loi SRU

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Maitriser l'étalement urbain
- Promouvoir l'habitat intermédiaire
- Intervenir sur les secteurs préférentiels pour l'urbanisation (site de renouvellement urbain, pôles préférentiels d'urbanisation pour les 2 grandes agglomérations, développement des petites villes, pôles de service pour l'espace rural)
- Des sites d'urbanisation réservés à long terme
- Préparer les opérations d'urbanisme par une politique foncière active

3.3.3.3 **PLH**

✓ **Avancement**

- PLH Chambéry Métropole
- Adopté le 19/12/2013

✓ **Objectifs de production de logements**

Construction neuve du PLH

- Entre 2014 et 2019 : besoins estimés à 5400 logements soit 900/an sur la base d'une hypothèse de croissance démographique de 1%/an (sont exclus les besoins non quantifiés du secteur des Bauges). A savoir que 600 logements en habitat individuel diffus sont exclus du total des 5400 logements, ne constituant pas un objectif de développement prioritaire.
- 3 800 dans les projets structurants
- 1 400 dans les opérations dents creuses
- 200 à partir de l'existant
- 600 en habitat individuel en diffus

Logement social

- Tendre vers un taux de 25% (C.f. pages 100 et 106 du document d'orientation du PLH exécutoire)
- Production de 1500 LLS
- Production de 800 logements en accession sociale

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Répondre aux besoins en logements en explorant tous les modes de production de logements
- Miser sur l'adaptation de l'existant et l'accompagnement des parcours résidentiels
- Jouer sur la solidarité communautaire afin de développer de nouvelles solutions de logements et d'accompagnement

3.3.3.4 **PLUIHD**

✓ **Avancement**

- Arrêté le 21 février 2019

✓ **Objectifs de production de logements**

Construction neuve

- Entre 2018 et 2030 : 14800 unités, soit environ 1235 logements par an. Calculs basés sur une hypothèse de croissance démographique de 1.3% par an correspondant à l'accueil de 23000 habitants supplémentaires (projet d'objectif en cours de validation par l'EPCI)

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Proposer une offre de logements diversifiée qui accompagne l'attractivité du territoire et permette aux ménages de réaliser leur parcours résidentiel
- Améliorer la qualité des parcs privés et publics pour maintenir leur attractivité et engager un développement soutenable du territoire
- Répondre aux besoins des publics spécifiques pour favoriser la mixité générationnelle et sociale

3.3.4 Bassin d'habitat Cœur de Savoie

3.3.4.1 SCOT

✓ **Avancement**

- SCOT Métropole Savoie approuvé en 2005
- Révision du SCOT prescrite le 06.12.2014

✓ **Objectifs de production de logements**

Construction neuve :

- A l'échelle du SCOT : 1 500 logements / an
- A l'échelle du secteur Sud, correspondant au bassin d'habitat : 350 logements / an

Logement social :

- Au moins 20% de LLS dans toutes opérations de plus de 5 000 m² de SHON
- 30% pour les communes présentant un déficit au regard de l'article 55 de la loi SRU

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Maitriser l'étalement urbain
- Promouvoir l'habitat intermédiaire
- Intervenir sur les secteurs préférentiels pour l'urbanisation (site de renouvellement urbain, pôles préférentiels d'urbanisation pour les 2 grandes agglomérations, développement des petites villes, pôles de service pour l'espace rural)
- Des sites d'urbanisation réservés à long terme
- Préparer les opérations d'urbanisme par une politique foncière active

3.3.4.2 **PLH (ex CC La Rochette Val Gelon 2012-2018)**

✓ **Avancement**

- Adopté le 06/03/2012 et ayant pris fin en juin 2018

✓ **Objectifs de production de logements**

Construction neuve :

- 373 logements. Le PLH adopté en 2012 et ayant pris fin en 2018

Logement social :

- 75 logements (19 logements accession sociale à la propriété, 56 logements locatifs dont 11 PLAI / 45 PLUS)

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Gérer la pression urbaine et les équilibres urbains et sociaux du territoire
- Diversifier l'offre en logements pour favoriser les parcours résidentiels et la mixité sociale
- Accompagner les populations fragiles; prévoir une offre adaptée
- Orienter la réhabilitation du parc existant vers des cibles prioritaires
- Traiter les interventions sous l'angle de la qualité environnementale
- Doter la CCLRVG des moyens d'animer le PLH

3.3.5 Bassin d'habitat Grand Lac

3.3.5.1 Géographie intercommunale



Source : Communauté d'Agglomération Grand Lac

3.3.5.2 **SCOT**

✓ **Avancement**

- SCOT Métropole Savoie approuvé en 2005
- Révision du SCOT prescrite le 06.12.2014

✓ **Objectifs de production de logements**

Construction neuve :

- A l'échelle du SCOT : 1 500 logements / an
- A l'échelle du secteur Nord, correspondant au bassin d'habitat : 400 logements / an

Logement social :

- Au moins 20% de LLS dans toutes opérations de plus de 5 000 m² de SHON
- 30% pour les communes présentant un déficit au regard de l'article 55 de la loi SRU

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Maitriser l'étalement urbain
- Promouvoir l'habitat intermédiaire
- Intervenir sur les secteurs préférentiels pour l'urbanisation (site de renouvellement urbain, pôles préférentiels d'urbanisation pour les 2 grandes agglomérations, développement des petites villes, pôles de service pour l'espace rural)
- Des sites d'urbanisation réservés à long terme
- Préparer les opérations d'urbanisme par une politique foncière active

3.3.5.3 **PLH de l'ex CALB**

✓ **Avancement**

- PLH de la CA du Lac du Bourget 2011 – 2017, approuvé le 16.11.2011

✓ **Objectifs de production de logements :**

- Hypothèse de croissance démographique de 1,34% par an dans le PLH de la CA du Lac du Bourget

Construction neuve :

- 2 700 logements soit 450 logements par an sur la durée du PLH de la CA du Bourget
- PLH Grand Lac en cours d'élaboration prévoit, 5673 logements sur 6 ans, soit 946 logements par an.

Logement social / logement aidé :

Sur la durée du PLH de la CA du Bourget :

- 61% de la production totale
- 320 PLAI
- 790 PLUS
- 27 LCTS
- 108 LCS
- 405 logements en accession sociale

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Développer le parc aidé familial de façon volontariste
- Apporter une réponse aux besoins des publics spécifiques
- Agir pour un habitat respectueux de l'environnement
- Diversifier spatialement l'offre nouvelle en habitat

3.3.5.4 **PLH Grand Lac**

✓ **Avancement**

- PLH de Grand Lac en cours d'élaboration : lancement de l'étude en avril 2017

✓ **Objectifs de production de logements :**

Construction neuve :

- 5673 logements soit 946 logements par an sur la durée du PLH

Logement social / logement aidé :

- 2495 logements sociaux à produire dont :
 - o Minimum 716 logements en PLAI
 - o Maximum 757 logements en PLS
 - o 1222 logements en PLUS

✓ **Orientations prévisionnelles en matière d'habitat et de logement**

- Accompagner le parcours résidentiel des habitants et l'accueil de nouveaux ménages grâce au développement d'une offre accessible et adaptée

- Favoriser une production de logements raisonnée dans une logique de maîtrise de la consommation foncière
- Agir sur le parc existant
- Répondre aux besoins des publics spécifiques
- Piloter la mise en œuvre du PLH et l'observation de l'habitat et du foncier

3.3.6 Bassin d'habitat Chartreuse

3.3.6.1 SCOT

✓ **Avancement**

Le PLUiH Cœur de Chartreuse devrait obtenir la valeur SCOT

3.3.6.2 PLH

✓ **Avancement**

Le PLUiH Cœur de Chartreuse tiendra lieu de PLH (avec le programme d'orientations et d'actions)

✓ **Objectifs de production de logements**

Construction neuve (dimensionnement provisoire à ce stade des études, selon le projet de POA) :

- Entre 2020 et 2032 : 1191 résidences principales.
- A l'échelle des seules communes du bassin d'habitant de Chartreuse, l'objectif représente 290 logements sur 12 ans, soit 24 logements par an.

Logement social

- Le projet de POA fixe un objectif de production de 87 logements sociaux sur 12 ans dans le neuf, soit 7 logements/an en moyenne. Cette programmation s'entend en locatif public et privé (conventionnement) ou en accession sociale.

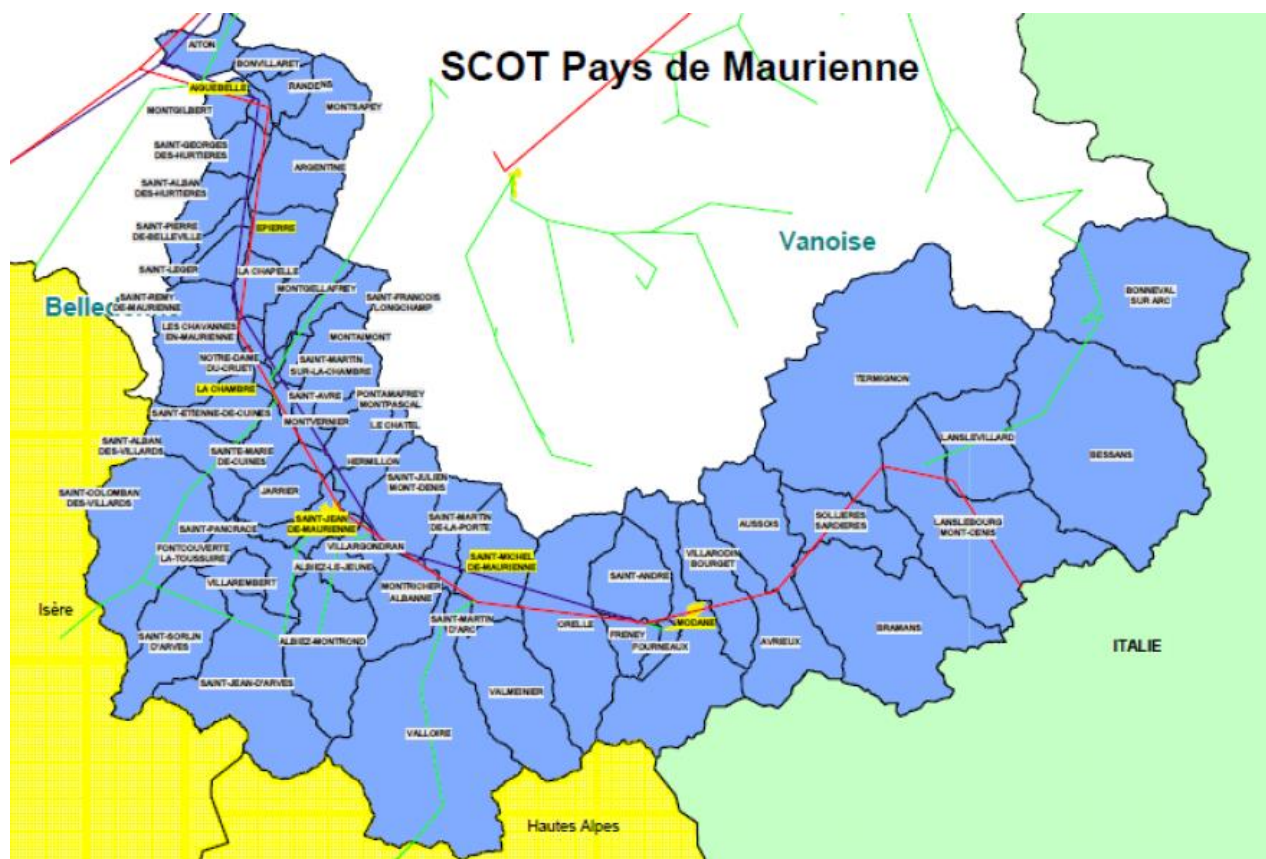
✓ **Orientations prévisionnelles en matière d'habitat et de logement**

- Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté, en intégrant les spécificités de chaque entité, créant les conditions favorables à une cohésion sociale et répondant aux besoins des populations actuelles et futures
- Développer la capacité de création de richesses territoriales touristiques en s'appuyant sur les atouts paysagers et patrimoniaux de Chartreuse, en

valorisant la diversité de son offre et en renforçant sa capacité à capter les flux de population

3.3.7 Bassin d'habitat de Maurienne

3.3.7.1 Géographie intercommunale



Source : PAC juridique Préfet Scot Maurienne

3.3.7.2 SCOT

✓ **Avancement**

- Arrêté le 30 avril 2019

✓ **Objectifs provisoires de production de logements**

- Sur la période 2016-2030 : 380 logements par an. Objectif sur la base prévisionnelle de 45 800 habitants à échéance 2030
- Le SCOT Maurienne fixe des objectifs de production de LLS variables, en fonction des EPCI et de l'armature urbaine retenue :
 - Maintien du taux de 20% des résidences principales pour certains pôles de vie majeurs

- Prescription au cas par cas pour certaines communes bourgs ou villages

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Affirmer et structurer une armature urbaine multipolarisée
- Décliner par secteur l'ambition démographique et résidentielle du territoire
- Promouvoir un urbanisme privilégiant le renouvellement urbain, économisant le foncier et participant à la transition énergétique

3.3.7.3 PLH

✓ **Avancement**

- Adopté le 22/09/2016
- Étendu aux 8 communes d'altitude de l'ex Communauté de Communes de l'Arvan par délibération du 28/03/2019

✓ **Objectifs de production de logements :**

- Ne concernent que les que les 8 communes de vallée de l'ex Communauté de Communes Cœur de Maurienne, et les 8 communes touristiques du secteur de l'Arvan.
- 20 logements vacants par an reconquis, soit 120 logements sur 6 ans
- 50 logements par an en construction nouvelle, soit 300 nouveaux logement sur 6 ans, dont 194 en accession
- 15 créations par an de logements en offre nouvelle au titre du renouvellement urbain, soit 90 logements sur 6 ans
- 20 LLS sur 6 ans en construction nouvelle
- 60 LSS sur 6 ans en reconquête du parc vacant
- 30 logements sur 6 ans fléchés vers l'accession sociale, également par mobilisation du parc existant

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Retrouver une croissance démographique en lien avec l'économie locale et les atouts touristiques du territoire
- Organiser la réponse aux besoins du grand chantier
- Poursuivre l'engagement en faveur d'une réponse adaptée aux ménages fragilisés
- Une gouvernance animée et adaptée au bassin d'habitat

3.3.8 Bassin d'habitat de la Tarentaise

3.3.8.1 SCOT Tarentaise

✓ **Avancement**

- Approuvé en 2017

✓ **Objectifs de production de logements**

- Les besoins retenus au PDH sont assis sur le dimensionnement du SCOT
- Production de 350 à 400 logements neufs par an
- Cet objectif prend en compte une croissance démographique de 0,45%/an sur 15 ans pour atteindre une population de 56 000 habitants à l'horizon 2030
- Production de 50 à 60 LLS/an

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Structurer le territoire pour garantir ses interdépendances et complémentarités
- Offrir des logements pour tous
- Favoriser la qualité urbaine : protéger et valoriser le patrimoine bâti

3.3.8.2 PLH

✓ **Avancement**

- le PLH en cours s'applique au seul EPCI Coeur de Tarentaise
- Adopté le 24/11/2015

✓ **Objectifs de production de logements**

- 324 logements sur 6 ans en production neuve, soit 54 logements par an, dont entre 33 et 44 LLS et 20 logements en accession sociale sur 6 ans
- Et 62 logements sur 6 ans en mobilisation du parc existant, soit 10 logements par an
- Soit un objectif total de 386 logements sur 6 ans, soit 64 logements par an.
- S'ajoutent 50 foyers logements sur 6 ans

✓ **Orientations en matière d'habitat et de logement**

- Améliorer, requalifier et diversifier l'offre
- Mettre en œuvre des outils et des stratégies foncières en faveur des objectifs habitat
- Développer des solutions adaptées aux besoins spécifiques

The page features an abstract graphic design consisting of several overlapping lines. A prominent dark blue line starts from the top left and extends diagonally towards the center. Another dark blue line is positioned horizontally across the lower left. An orange line forms a loop on the left side and extends towards the bottom right. Two thin grey lines intersect to form a large, irregular shape that encompasses the orange loop and the horizontal blue line. The overall composition is dynamic and geometric.

4. Orientations

4.1 Enjeux transversaux

4.1.1 Encourager la densification des formes urbaines pour limiter la consommation d'espace

4.1.1.1 Constats issus du diagnostic

- La construction de logements est relativement dynamique en Savoie avec une moyenne de 10.3 logements autorisés pour 1000 habitants. Cependant, la part de maisons neuves, très consommatrices de foncier, est importante alors que le territoire est déjà largement pourvu de ce type de biens.
- Le bassin de la Chartreuse est couvert par un parc naturel régional (PNR), il convient donc également de prendre en compte les qualités architecturales et patrimoniales dans un souci d'intégration paysagère. Le BH de Chambéry-Bauges est également couvert partiellement par le PNR du massif des Bauges (charte 2007-2019).

4.1.1.2 Comment ?

- Suivre les orientations des documents existants (SCOT, PLH et PLU, projet de PLUIH)
- Inciter à mener une réflexion sur le potentiel du tissu existant en restructuration urbaine et identifier le potentiel des dents creuses urbaines
- Privilégier une densification de qualité dans les secteurs équipés et reliés
- Encourager les bailleurs publics à se positionner comme aménageurs dans les opérations mixtes, denses
- Favoriser les formes de densité moyenne dans les zones rurales et promouvoir des opérations de logements plus denses dans les centralités
- Définir et mettre en œuvre une politique foncière efficiente
- Inviter les équipes d'architecture et d'urbanisme à innover dans les formes urbaines afin de lutter contre le nivellement par le bas et l'homogénéisation des formes urbaines
- Accompagner les propriétaires privés dans leurs opérations de division parcellaire
- Sensibiliser les collectivités sur les dispositifs opérationnels permettant de réduire la vacance, notamment dans les bassins d'habitat où le taux de vacance est en progression (Bassin d'Habitat Cœur de Savoie, Bassin d'Habitat Arlysère et Bassin d'Habitat Avant Pays Savoyard)
- Impulser la densification des zones urbanisées en encourageant le développement d'opérations innovantes de densification, notamment dans les territoires rencontrant des problématiques de grandes propriétés (Bassin d'Habitat Avant Pays Savoyard)

4.1.1.3 Outils possibles :

- Inciter les EPCI à repérer les opportunités foncières dans le cadre des PLU (DPU, ER...)
- Développer les partenariats avec l'EPFL
- Développer les opérations sous maîtrise publique ZAC (en régie directe ou par concession d'aménagement) et OAP (sectorielle / secteur d'aménagement / patrimoniale), permis de construire groupé
 - Typologie de logement à privilégier
 - Densité attendue
 - Taux de logements locatifs sociaux
 - Qualité architecturale du programme de construction
- Sensibiliser sur les nouvelles formes urbaines :
 - Appels à projet, concours d'architecture
 - Associer les professionnels, universitaires
 - Mobiliser le CAUE et les architectes-conseil
- Instituer une taxe sur les logements vacants
- Sensibiliser les publics sur la double vulnérabilité énergétique transport-logement
- Réfléchir à la manière d'intégrer / d'accompagner au mieux le mouvement Bimby (build in my backyard – division parcellaire) de manière raisonnée dans les PLU
- Faire de la pédagogie vis-à-vis des propriétaires sur les éléments à prendre en compte pour développer un Bimby raisonné, notamment par les Associations Foncières Urbaines/

4.1.2 Diversifier le parc de logement et fluidifier les parcours résidentiels

4.1.2.1 Constats issus du diagnostic

- Le parc de logement (résidences principales) du département est majoritairement constitué de grands logements, 61% de T4 et T5 ou plus. Or celui-ci ne permet pas de répondre à toutes les étapes du parcours résidentiels des ménages notamment aux jeunes ménages et aux seniors.

4.1.2.2 Comment ?

- Adapter l'habitat aux évolutions sociodémographiques
- Promouvoir la diversité des segments de marché tant sur le parc privé que sur le parc public
- Développer la part des petites et moyennes typologies (T1/T2/T3)
- Garantir une sécurité aux bailleurs afin qu'ils soient incités à remettre leur bien sur le marché locatif et ainsi participer à fluidifier les parcours résidentiels
- Réduire la vacance à travers la mise en œuvre des politiques de l'habitat et notamment en mobilisant les dispositifs opérationnels permettant de réduire la vacance
- Solliciter régulièrement les propriétaires de logements vacants
- Donner la priorité à la résidence principale, notamment dans les bassins où le parc de résidences secondaires est important (Bassin d'Habitat Maurienne, Bassin d'Habitat Tarentaise) ou progresse (Bassin d'Habitat Arlysère)

4.1.2.3 Outils possibles :

- Informer les nouveaux arrivants et les bailleurs sur la garantie VISALE (Action Logement)
- Informer / accompagner les ménages pour la connaissance de tous les dispositifs existants, que ce soit pour les propriétaires bailleurs que pour les locataires et les personnes souhaitant devenir propriétaires occupants (telle que l'ADIL peut déjà le faire ou le proposer aux collectivités) en vue de fluidifier les parcours résidentiels
- Outils de maîtrise publique de production de logements ZAC et OAP
 - Définition de nombre de logements / LLS
 - Prix de vente
 - Types de logements
 - Typologies des logements
- Instauration de la taxe sur les logements vacants
- Sécuriser l'accès et le maintien dans le logement grâce aux baux glissants et le renforcement de l'accompagnement social
- OPAH et PIG permettant de remettre sur le marché des logements inadaptés.

4.1.3 Améliorer le parc de logement en termes de réhabilitation et de rénovation énergétique

4.1.3.1 Constats issus du diagnostic

- Le parc privé potentiellement indigne représente 4 445 logements en Savoie. Il concerne en premier lieu les propriétaires occupants avec 2561 logements potentiellement indignes, soit 57,6% du PPPI et les résidences principales construites avant 1949.
- Une ancienneté croissante du parc de logements, avec un risque de précarité énergétique en lien avec le coût grandissant des charges de chauffage et la paupérisation de certains ménages, dans un contexte réglementaire de plus en plus contraint (réglementation thermique)

4.1.3.2 Comment ?

- Soutenir toutes les actions visant à améliorer les performances énergétiques dans le bâtiment et l'habitat
- Améliorer et adapter l'habitat privé ancien
- Poursuivre le dispositif de veille sur le parc privé potentiellement indigne
- Engager des opérations de lutte contre l'habitat indigne et insalubre :
 - En termes de réhabilitation
 - En termes de rénovation énergétique

4.1.3.3 Outils possibles

- Mettre en place des dispositifs opérationnels ANAH pour assurer une couverture complète du territoire (OPAH / PIG)
- Renforcer les dispositifs incitatifs en direction des propriétaires-occupants pour l'amélioration des performances énergétiques de leurs logements (Programme Habiter Mieux)
- Mobiliser les collectivités sur le repérage et les signalements des locaux vétustes ou insalubres dans le cadre d'un partenariat avec la CAF et l'ARS entre les structures membres du PDLHI (Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat indigne : ARS, département, EPCI, CAF, ADIL, DDT....),
- Dispositif d'Acquisition-Amélioration par des bailleurs sociaux
- Mettre en œuvre un suivi des arrêtés de péril
- Développer un programme d'information des publics sur les différents dispositifs disponibles (Habiter Mieux / Crédit d'impôts transition énergétique...)

4.1.4 Développer l'offre de logements destinés aux faibles revenus

4.1.4.1 Constats issus du diagnostic

- Le parc locatif social du département est fortement typé, 94% des logements sont collectifs et 93% financés en PLUS. Des besoins en diversification de l'offre sont ressentis afin de répondre aux attentes de tous les types de ménages. Ces données, qui datent de 2016, ne traduisent pas de possibles efforts de rééquilibrage de l'offre engagés depuis par certains EPCI, notamment par une production très sociale plus soutenue en termes de logements PLAI, permettant de mieux répondre à la demande de ménages à bas revenus.

4.1.4.2 Comment ?

- Offrir des conditions de vie décentes au plus grand nombre : développer un parc de logements permanents adaptés et attractifs.
- Poursuivre la modulation de l'offre de logement locatif intermédiaire en la réservant aux secteurs les plus tendus du marché
- Encourager l'accession sociale à la propriété
- Proposer une offre abordable et adaptée à la diversité des profils
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement envers les ménages en difficulté
- Réhabiliter le parc social existant, accompagner la réhabilitation énergétique des copropriétés, mobiliser et former les professionnels autour d'un objectif commun de rénovation énergétique

4.1.4.3 Outils possibles :

- Diversifier l'offre via une production de logement en accession sociale
- Augmenter la part de PLAI dans le parc locatif social
- Soutenir le conventionnement du parc privé (avec ou sans travaux), notamment le très social localement
- Renforcer les dispositifs incitatifs en direction des propriétaires-bailleurs pour le conventionnement social des logements locatifs privés (Programme Habiter Mieux)
- Encourager les projets d'Acquisition-Amélioration
- Engager des actions de sensibilisation et de prévention sur les dépenses liées au logement (charges, factures, économies d'énergie...)

4.1.5 Adapter, améliorer et compléter les offres de logement pour les personnes âgées et anticiper une demande qui se renforce

4.1.5.1 Constats issus du diagnostic

- Le vieillissement de la population est à considérer avec attention sur certains bassins d'habitat de la Savoie, notamment en milieu montagnard. Les questions de l'isolement et de solitude des personnes âgées ainsi que leur prise en charge restent encore à améliorer.

4.1.5.2 Comment ?

- Une volonté de promouvoir le maintien à domicile des personnes vieillissantes
- Recenser l'offre locative existante en logements accessibles et adaptés dans le parc public et privé et la mettre à dispositif du public
- Favoriser les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie
- Développer une offre neuve qualitative de logements adaptés en lien avec des équipements et services à la personne
- Favoriser le rééquilibrage territorial de la prise en charge et de la qualité de services auprès des personnes âgées
- S'appuyer sur les dispositifs existants pour renforcer leurs actions en faveur des personnes âgées
- Innover dans les réponses, avec des partenariats nouveaux (promoteurs, structures de l'économie sociale et solidaire).

4.1.5.3 Outils :

- Etablir une programmation sur les besoins en réhabilitation et en offre nouvelle de structures d'hébergement collectif pour les personnes âgées
- Recenser les logements adaptés au sein du parc social, notamment les résidences autonomie (perte d'autonomie, mobilité réduite etc.).
- Développer une offre en petits logements
- Informer la population sur l'offre, les dispositifs et les financements existants (plateforme / centre d'accueil et d'information dans les CLIC)
- Créer des ponts et des synergies entre offre en logements adaptés et dispositifs opérationnels de maintien à domicile (ANAH, Allocations, MAIA...)
- Apporter des conseils techniques, y compris aux personnes non éligibles aux aides ANAH et qui souhaitent adapter leur logement (notamment dans les CLIC¹)

¹ Les Clic sont des guichets d'accueil, d'information et de coordination ouverts aux personnes âgées et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Ils sont mis en œuvre par les départements. Les points d'information locaux ont une mission d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux personnes âgées et à leurs familles. Source : maison-de-retraite.fr et Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches

- Innover dans les réponses, avec des partenariats nouveaux (promoteurs, structures de l'économie sociale et solidaire) :
 - Logement intergénérationnel
 - Maisons d'accueil rurales (Marpa),
 - Habitat regroupé / Logements sous label « Béguinages »

4.2 Enjeux spécifiques à certains territoires

4.2.1 Répondre aux besoins spécifiques des publics non permanents (saisonniers, salariés de grands chantiers)

4.2.1.1 Constats issus du diagnostic

- La présence de stations de sports d'hiver et du chantier Lyon-Turin entraîne une saisonnalité de l'emploi qui génère des besoins spécifiques en termes de logement.
- Les études sur les besoins en logements des saisonniers en tourisme de montagne dans la région Auvergne Rhône-Alpes ont permis d'identifier des besoins encore insatisfaits sur le département.

4.2.1.2 Où ?

- Bassin d'Habitat Maurienne (chantier Lyon-Turin et saisonniers)
- Bassin d'Habitat Tarentaise (saisonniers)
- Bassin d'Habitat Arlysère (saisonniers)

4.2.1.3 Comment ?

- Améliorer les conditions de logement des saisonniers et des salariés de chantiers d'envergures
- Inciter à la conversion des logements touristiques vacants (et anciens, souvent déqualifiés commercialement) en logements pour les saisonniers
- Favoriser l'offre issue de grandes résidences principales (location de chambres, aménagement de studios...)
- Informer / sensibiliser les bailleurs, les élus et les saisonniers en lien avec les objectifs du PDALHPD
- Utiliser les équipements publics vacants en saison pour le logement de saisonniers
- Développer une offre d'habitat inclusif (appartements partagés, sous-location et services) et une offre répondant notamment aux enjeux croisés de handicap et de vieillissement

4.2.1.4 **Outils :**

- Continuer à faire vivre le PIG la Maurienne signé en février 2018 dont l'objectif est de remettre sur le marché 380 logements de propriétaires bailleurs en 3 ans à destination des salariés du chantier Lyon-Turin, afin qu'il produise les effets escomptés
- Proposer les chambres vacantes des internats publics en période de vacances scolaires aux travailleurs saisonniers (juillet-août)
- Proposer la création d'une association entre les différents acteurs afin de mutualiser les opérations de réhabilitation / construction de logements saisonniers, ainsi que la gestion du parc à destination des saisonniers
- Mettre à profit le travail de recensement et d'analyse effectué par les collectivités "touristiques" pour la mise au point de leurs conventions sur le logement des saisonniers.
- Mettre en œuvre les objectifs et autres actions inscrites dans les différents documents de planification et de programmation (SCOT et PLH pour certains EPCI).

4.2.2 Consolider le développement de l'offre locative sociale

4.2.2.1 **Constats issus du diagnostic**

- Le parc locatif social de la Savoie représente 15% des résidences principales. Le parc locatif privé est encore faible en Savoie et on remarque un réel ralentissement de la production de logement social, seuls 18% des logements ont été produit depuis les années 2000.

4.2.2.2 **Où ?**

- Bassin d'Habitat Chambéry-Bauges
- Bassin d'Habitat Grand Lac
- Bassin d'Habitat Chartreuse
- Bassin d'Habitat Arlysère
- Bassin d'Habitat Tarentaise

4.2.2.3 **Comment ?**

- Programmation des opérations de logement social dans le cadre des documents de planification et des projets urbains
- Adapter le volume de production, le type de financement et les formes urbaines aux besoins spécifiques de chaque territoire
- Réhabiliter le parc public dans une logique de diversification et de l'offre et de ré équilibrage dans le but d'encourager une offre locative privée à vocation sociale dans certains bourgs déqualifiés, qui font l'objet de vacance

4.2.2.4 Outils :

- Encourager à l'usage des outils d'urbanisme réglementaire dans le PLU : Servitudes de Mixité Sociale, Emplacements Réservés, OAP
- Financement complémentaire des EPCI fléché sur le logement social basé sur des critères types
- Proposer une garantie d'emprunt des collectivités pour les opérations de logements locatifs sociaux

The page features an abstract graphic on the left side consisting of several overlapping lines. A thick dark blue line runs vertically from the top left towards the bottom center. A thick orange line runs diagonally from the bottom left towards the top right. A thin grey line runs diagonally from the top left towards the bottom right. A thin orange line forms a loop on the left side, overlapping the blue and grey lines. The text '5. Annexes' is positioned to the right of these lines.

5. Annexes

5.1 Lexique des abréviations employées et terminologie habitat

- **ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement
- **AJ** : Accueil de Jour
- **ANIL** : Agence Nationale d'Information sur le Logement
- **ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- **APEI** : Association de parents d'enfants Inadaptés
- **APL** : Aide Personnalisée au Logement
- **APS** : Avant Pays Savoyard

- **CADA** : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
- **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- **CALB** : Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
- **CC** : Communauté de Communes
- **CCB** : Communauté de Commune du Beaufortain
- **CCAS** : Centre communal d'actions sociales
- **CCCM** : Communauté de Communes Coeur de Maurienne
- **CCHCS** : Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie
- **CCLA** : Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
- **CCLRVG** : Communauté de Communes de La Rochette Val Gelon
- **CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- **CLLAJ** : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
- **Com'Arly** : Communauté de Communauté du Val d'Arly
- **CCB** : Communauté de Communes du Beaufortain
- **CORAL** : Communauté de Communes de la Région d'Albertville
- **CSP** : Catégorie Socio-Professionnelle

- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **Décohabitant / Décohabitation** : départ d'une ou plusieurs personnes du ménage (séparations, départ des enfants...)
- **Demande de mutation** : concerne les locataires du parc locatif social ayant demandé un changement de logement dans le parc de logement social
- **Desserrement des Ménages** : processus de diminution de la taille des ménages (augmentation des personnes âgées seules et des personnes divorcées...)

- **EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **EPFL** : Etablissement Public Foncier Local

- **FJT** : Foyer pour Jeunes travailleurs
- **FTM** : Foyer de Travailleurs Migrants

- **HT** : Hébergement Temporaire

- **INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques

- **LLS** : Logements Locatifs Sociaux

- **Logement autorisé** : Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable
- **Logement commencés** : Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels)
- **OPAH** : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat
- **Parcours Résidentiel** : évolution du statut des ménages en matière d'habitat. Dans le sens ascendant : ménages hébergés dans des structures spécifiques ou par des tiers, puis ménages locataires dans le parc public ou privé, puis accession à la propriété (accession sociale ou libre)
- **PASA** : Pôle d'activités et de soins adaptés
- **PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Insertion
- **PLI** : Prêt Locatif Intermédiaire
- **PLS** : Prêt Locatif Social
- **PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social
- **PPPI** : Parc Privé Potentiellement Indigne
- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SIAO** : Services intégrés de l'accueil et de l'orientation
- **SIIAD** : Services de soins infirmiers à domicile
- **TAB** : Terrain à Bâtir
- **Taux de rotation** : Un des indicateurs de fluidité du marché de l'habitat : plus le taux est élevé, plus le marché est fluide, donc détendu. A l'inverse, plus il est bas, plus le marché est sous tension
- **UC** : Unité de Consommation
- **UHR** : Unités d'hébergement renforcées
- **USLD** : Unité de Soins Longue Durée

5.2 Bibliographie

- Etude sur les besoins en logements d'ici 2020 en Rhône-Alpes, réalisée par le Cresge en 2013/2014
- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2014-2018, Préfecture de la Savoie et le Conseil Général de la Savoie
- Schéma Départemental de la Cohésion Sociale 2014-2018, Département de la Savoie, Vie Sociale
- Schéma Départemental des Personnes Agées, 2011-2016, Conseil Général de la Savoie, Vie Sociale
- Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapée, 2014-2019, Département de la Savoie, Vie Sociale
- Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage en Savoie, 2012-2018, révisé sur la période 2015-2018, Direction Départementale des Territoire de la Savoie
- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des personnes défavorisées, les chiffres clés du Plan 2016, septembre 2017, Préfet de la Savoie, Département de la Savoie

- Rapport d'Activité de l'Agence Départemental d'Information sur le Logement de la Savoie, 2016
- Chiffres clés, décembre 2005-Aout 2017, EPFL Savoie
- Programme Pluriannuel d'intervention 2016-2020, Etablissement Public Foncier Local Savoie
- Etat des lieux départemental territorialisé, Mission Développement Prospective, Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux collectivités, janvier 2014

- Rapport sur le logement des travailleurs saisonniers en Rhône-Alpes, Etat des lieux et besoins, septembre 2014, CEREMA Direction territorial centre-est
- Etude sur le logement et l'hébergement des travailleurs saisonniers du tourisme en montage, synthèse de l'étude, Région Rhône-Alpes, Etudes actions, avril 2015
- Les besoins en réhabilitation des logements destinés aux saisonniers en stations, Région Rhône Alpes, PACT Savoie, 2014

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, du syndicat mixte Avant Pays Savoyard et Chautagne, 2013-2016, Bilan de la troisième année OPAH, novembre 2015-octobre 2016

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard et Chautagne, 2013-2016, Avenant 2016- 2018
- Schéma de Cohérence Territoriale, Pays de Maurienne, Document de cadrage de l'association de l'Etat
- Schéma de Cohérence Territoriale, Pays de Maurienne, Document de porter à connaissance de l'Etat
- Schéma de Cohérence Territoriale de Tarentaise, Document de cadrage de l'association de l'Etat
- Schéma de Cohérence Territoriale de Tarentaise, Document de de porter à connaissance de l'association de l'Etat
- Révision du schéma de cohérence territorial Métropole Savoie, enjeux de l'Etat
- Révision du schéma de cohérence territorial Métropole Savoie, dossier de « porter à connaissance »
- Elaboration du PLUI, Porter à connaissance, Communauté d'Agglomération Chambéry-Métropole
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse, porter à connaissance pour l'élaboration du PLUI, avril 2016
- PLH 2^e génération 2015-2021, Communauté de communes Haute-Combes de Savoie,
- PLH 2011-2017, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget,
- PLH de l'agglomération chambérienne 2014-2019,
- PLH CC Cœur de Maurienne Arvan, 2016-2022
- PLH de Communauté de commune Cœur de Tarentaise,
- Programme Local de l'habitat, La Rochette-Val Gelon 2012-2018
- PLUI-HD, Atelier de l'Habitat, 3/07/2017, Communauté d'agglomération Chambéry Métropole Cœur de Bauges
- PLUI-HD, Volet PLH, Diagnostic Démographique et Habitat, Version de travail du 31 juillet 2017, Communauté d'agglomération Chambéry Métropole Cœur de Bauges, MERCAT
- PLUIH, Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
- PLUI Communauté d'Agglomération Grand Lac
- PLUI de l'Albanais Savoyard
- PLUI de Chautagne
- PLUI cœur des Bauges

- Document cadre sur les orientations de la Conférence Intercommunale du Logement, Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole
- Plan Partenarial de Gestion de la Demande du logement social, 2017-2023, Communauté d'Agglomération Arlysère
- Plan Partenarial de gestion de la demande du logement social, 2017-2023, Communauté d'Agglomération Grand Lac